



CONTRIBUTION

# Migrations en Auvergne-Rhône-Alpes

Comment accueillir dignement les migrants et enrichir nos territoires ?

NOVEMBRE 2020



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Carrefour migratoire et terre d'accueil depuis toujours, Auvergne-Rhône-Alpes a connu ces dernières années, comme de nombreuses autres régions européennes, un afflux considérable de population en migration. Si la politique en cette matière relève de choix nationaux et internationaux, c'est néanmoins tous les jours que nous croisons le chemin de ces personnes déracinées et trop souvent totalement démunies.

La commission 8 « Coopérations internationales, Europe et fonds structurels » s'est attachée à qualifier la notion de « migrant », terme aujourd'hui suffisamment imprécis jusqu'à la méconnaissance des réalités qu'il recouvre, encadrées juridiquement par le droit international et notamment la Convention de Genève du 28 juillet 1951.

Cet effort de définition a permis, lors des auditions, de souligner, une fois de plus, l'expérience, la vitalité et l'inventivité du secteur associatif quand il s'agit de défendre des causes justes, au premier rang desquels le maintien dans la dignité de toute personne humaine.

Quels sont les moyens aujourd'hui mis en œuvre en Région Auvergne Rhône Alpes afin de mieux accueillir et protéger les demandeurs d'asile et réfugiés ?

L'action régionale, même si elle ne cible pas directement le public migrant, peut avoir un impact significatif sur les conditions d'accueil et l'accompagnement de ces personnes (hébergement, apprentissage, accès à l'emploi...), notamment par le biais du soutien au secteur associatif et aux projets d'insertion portés par d'autres partenaires publics.

Le CESER, expression de la Société civile organisée, apporte par cette contribution un éclairage précis sur la situation des personnes migrantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette analyse s'accompagne de préconisations concrètes en faveur d'une hospitalité mieux accompagnée sur nos territoires, lesquels ont par ailleurs tout à gagner à accueillir ces populations ».

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

CONTRIBUTION

2020-12



**Président de la commission**

M Pierre ROBILLARD



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>Les flux migratoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.....</b>	<b>8</b>
<b>L'histoire d'une terre de migrations.....</b>	<b>8</b>
▶ 1830-1914 : une immigration de voisinage .....	9
▶ L'entre-deux guerres.....	9
▶ 1945-1975 : une Immigration professionnelle massive.....	9
▶ Depuis les années 1980 .....	10
<b>La gestion d'une frontière d'Auvergne-Rhône-Alpes aujourd'hui : l'exemple de Modane.....</b>	<b>10</b>
▶ Un contrôle aux frontières renforcé depuis 2015.....	11
<b>Qui est le « migrant » ? .....</b>	<b>13</b>
<b>Comment définir ces « migrants » ?.....</b>	<b>13</b>
▶ Un terme, des réalités.....	13
▶ Et des dispositifs .....	15
<b>Accueillir et intégrer les demandeurs d'asile et réfugiés ..</b>	<b>17</b>
<b>Le parcours d'un réfugié.....</b>	<b>17</b>
▶ La procédure de demande d'asile.....	17
▶ L'intégration des réfugiés.....	20



# SOMMAIRE

Femmes migrantes et violences liées au genre.....	21
<b>Fiches focus expériences .....</b>	<b>22</b>
Habitat & Humanisme Le Village de containers de Pré-Gaudry à Lyon.	22
La Cimade Agir face à des situations inextricables.....	23
Et de nombreuses autres expériences .. Dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes .....	25
<b>Les recommandations et préconisations du CESER .....</b>	<b>27</b>
Les recommandations du CESER Soutenir une vision de long terme.....	27
Les préconisations du CESER Porter des projets concrets dans notre région .....	28
<b>Conclusion .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>30</b>
« Typologie des hébergements des personnes exilées », La Cimade.....	30
<b>Bibliographie .....</b>	<b>31</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>32</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>33</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>35</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>46</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>55</b>



# Introduction

## Contexte

En 2015, l'Europe atteint le pic de la « crise migratoire », avec plus d'un million de personnes arrivant dans l'Espace Schengen. Cet afflux est fortement amplifié par les réfugiés de la crise syrienne qui bat son plein. Cette même année, la photographie d'Aylan, un enfant syrien d'origine Kurde retrouvé noyé sur une plage de Turquie à l'âge de trois ans, secoue la communauté internationale et propulse ce sujet au cœur des débats.

Cependant les pays européens ont du mal à gérer l'afflux de migrants et la pression s'accumule dans les « hotspots » du sud de l'Europe. De nombreux camps illégaux s'installent, à l'image de la jungle de Calais, qui abritera jusqu'à 6000 migrants avant son démantèlement en 2016.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes constitue aujourd'hui l'un des premiers lieux d'accueil des migrants, notamment grâce à son nombre élevé de structures. Cependant, dans notre région comme ailleurs, de nombreux acteurs dénoncent la prise en charge insuffisante de ces populations, peinant parfois à leur garantir un traitement juste et digne.

## Enjeux

Face à ces problématiques, nombreuses sont les politiques et les projets qui ont vu le jour de la part de l'Europe, du gouvernement français ou encore des régions pour venir en aide à ces « migrants ».

Toutefois la multiplication d'acteurs, de termes, de témoignages, aux côtés du déferlement d'informations entraîne des confusions pouvant laisser place à des instrumentalisation politiques et médiatiques de ce thème face à un phénomène qui est difficilement quantifiable du fait de son caractère fluctuant.

## Problématique(s)

Construction politique et médiatique, le « migrant » est dépeint dans certains discours publics d'une manière volontairement confuse, telle une vague absconse et intimidante, générant parfois de la crainte.

Mais qui sont véritablement les « migrants » et quelle(s) réalité(s) transparaissent derrière cette catégorie ? Quels sont les acteurs, institutionnels ou non, avec qui ils interagissent, tout au long de leur parcours sur notre territoire ? Comment améliorer leur accueil et leur intégration dans notre Région ?

## Démarche

Afin de saisir les véritables enjeux de ces questionnements, le CESER a reçu de nombreux témoignages, de la part de scientifiques, d'acteurs publics, locaux ou encore associatifs. Il s'est également rendu dans les territoires, à la rencontre de protagonistes sur le terrain.

Questionner le mouvement des migrants dans notre région, c'est d'abord comprendre l'histoire de ces flux, mais également interroger le vocabulaire que nous employons pour exprimer la pluralité de ces statuts et parcours. Ces réflexions nous permettront ainsi de cerner les enjeux de l'accueil et l'intégration des migrants en Auvergne-Rhône-Alpes.

« On se fait toujours des idées exagérées de ce qu'on ne connaît pas. »

Albert Camus, L'Étranger



## Les flux migratoires d'Auvergne-Rhône-Alpes

---

**Hier comme aujourd'hui, notre territoire est le théâtre de nombreux mouvements migratoires, en raison de sa position et son dynamisme. Les migrations rythment autant son histoire que son quotidien sur le terrain.**

---

Notre Région est la deuxième région de France derrière l'Île de France en termes de flux (plus de 40% se concentrent en Île de France). Elle est aussi la 1ère région exposée aux flux migratoires d'Île-de-France. En raison de sa situation, au croisement de la Suisse et de l'Italie, ainsi que de son dynamisme économique, elle est traversée par de nombreux mouvements migratoires.

### L'histoire d'une terre de migrations

Ces mouvements fluctuent dans notre région dès la préhistoire, en témoignent les traces de vie retrouvées dans la Grotte Chauvet, qui atteste de son occupation par au moins deux populations différentes.

Durant l'antiquité, elle est traversée notamment par les populations Celtes, provenant de la vallée du Danube.

Au début du Moyen-Âge enfin, la région brasse différents peuples, depuis les Germains, les Scandinaves, aux Hongrois en passant par les Sarrasins.

Ce dynamisme migratoire dans notre région ne s'est jamais éteint, comme le démontre la période contemporaine.



## ► 1830-1914 : une immigration de voisinage

Les phases d'industrialisation sont à l'origine de nombreuses migrations dans notre région. La première, au début du 19<sup>ème</sup> siècle, attire les migrants de pays voisins, notamment par des activités dans le domaine du textile et de la mécanique. Les réfugiés italiens sont par exemple bien accueillis, ayant un haut niveau d'éducation et parlant français, tout comme les édiles polonais. En Rhône-Alpes, on observe une migration économique plus importante et plus précoce, en provenance de Suisse, d'Italie (Lyon et Grenoble) ou encore de Savoie (qui ne devient française qu'en 1860).

En 1911, 2% de la population est immigrée en Rhône-Alpes

En Haute-Savoie, l'industrialisation des vallées alpines et le développement

du décolletage offrent de nombreux emplois ; on fait alors appel aux suisses, aux italiens et aux portugais.

## ► L'entre-deux guerres

La première guerre mondiale ralentit considérablement les migrations. Mais l'après-guerre voit un élargissement des

Pendant l'entre-deux guerres, c'est près de 7%.

horizons de la migration à d'autres continents, même si elle reste encore à dominante européenne. La Savoie attire des ouvriers étrangers, russes et italiens notamment. On procède à un recrutement de troupes coloniales pour combattre sur le front (tirailleurs indochinois, sénégalais, tunisiens, marocains, algériens,). Au total, près de 500 000 soldats sont ainsi recrutés. A l'arrière du front, ce sont 30 000 travailleurs provenant de Grèce et des colonies qui sont également recrutés pour travailler dans les arsenaux de Roanne ou encore de Clermont-Ferrand.

Dans les années 1930, l'impératif est à la reconstruction. Le gouvernement met en place une politique migratoire face aux énormes besoins en main d'œuvre de l'industrie. La population immigrée est souvent jeune, avec une forte proportion d'enfants : c'est un apport tant sur le plan économique que démographique. Le recrutement s'effectue dans des pays tels que la Pologne, notamment à destination des mines de la Loire. Des mouvements de réfugiés existent aussi et on trouve des populations arméniennes et russes dans la Drôme, en Isère et en Savoie. Si Rhône-Alpes compte alors plus de 7% d'étrangers, l'Auvergne,

n'a pas autant recours à la main d'œuvre étrangère : les immigrés sont plutôt mobilisés dans le cadre d'emplois saisonniers agricoles.

Pendant le second conflit mondial, le Régime de Vichy est hostile à l'immigration étrangère : Rhône-Alpes perd près de 50 000 étrangers entre 1936 et 1946. Toutefois, dès 1939 de nombreux réfugiés espagnols affluent et beaucoup d'immigrés s'intègrent grâce à leur engagement dans la résistance : à la sortie de la guerre, les naturalisations sont deux fois plus nombreuses.

## ► 1945-1975 : une Immigration professionnelle massive

L'après-guerre voit le recrutement massif de travailleurs en provenance de pays de plus en plus éloignés. L'Etat réfléchit à la question de l'immigration, qui n'est plus uniquement l'affaire du patronat. Un comité se réunit, cherchant à définir « l'immigré idéal » dont la France aurait besoin, tenant compte de ses compétences et de sa facilité à s'intégrer à la population française. Simultanément, on fait appel aux Africains du nord ; l'immigration va alors s'amplifier avec la guerre d'Algérie. Ces populations sont regroupées dans une organisation communautaire, dans un habitat essentiellement composé de garnis et exerce des emplois assez peu qualifiés et valorisés. En 1965, les Algériens constituent le premier groupe d'immigration devant les Italiens et les Espagnols. L'office national de l'immigration recrute massivement, parfois sur place, en lien avec les employeurs. Dans cette période de surchauffe économique, le système est peu adapté. Les régularisations sont nombreuses : en 1969, 90% des immigrés des pays du Maghreb sont régularisés après-coup.



Gare de Modane, "Les émigrants italiens". Musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration

A partir de 1968 s'ajoute une forte immigration portugaise, touchant toute la France dont l'Auvergne. De nombreux employeurs, tels Michelin, se tournent vers cette main d'œuvre portugaise : plus de 2 300 Portugais sont dans l'entreprise dans les années 1970. **Cette migration va également sauver certains villages viticoles en grande difficulté.** Des villages, comme celui de la Roche-Blanche dans le Puy-de-Dôme, comptent alors jusqu'à 40 à 50% de portugais parmi leur population.

### ► Depuis les années 1980

La période récente est marquée par un regroupement familial important, ainsi qu'une arrivée conséquente de demandeurs d'asile. Cette situation s'explique par la multiplication de zones de crises, notamment au Moyen Orient et en Afrique du Nord. **La région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Lyon ont une tradition d'accueil des réfugiés** ; l'association *Forum Réfugiés* est par exemple créée dès 1982. L'immigration se diversifie, avec un nombre notable d'Italiens, d'Espagnols, de Portugais, de Marocains, d'Algériens et de Tunisiens. Les activités changent en même temps que le statut juridique évolue : le contingent ouvrier reste majoritaire mais on observe une augmentation du nombre de retraités chez les naturalisés et davantage de chômage.<sup>1</sup>

Au-delà de cette histoire, le CESER a voulu prendre la mesure des enjeux actuels d'une frontière transnationale et s'est rendu à Modane, en Savoie, à la rencontre d'élus et d'associations ainsi que de la direction départementale de la police aux frontières.

## La gestion d'une frontière d'Auvergne-Rhône-Alpes aujourd'hui : l'exemple de Modane

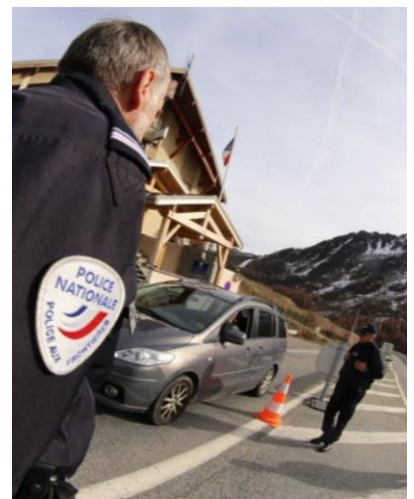
“ *Modane, petite ville de Savoie de 3500 habitants, est un des lieux historiques de l'arrivée de l'immigration transalpine... Des générations d'Italiens sont passés par là. Sa position géographique, dans la vallée de la Maurienne, fait de Modane une ville particulière, à la fois ville frontalière, ville de transit et d'immigration mais aussi ville de commerce et d'industrie. Jusqu'aux années 1930, les Piémontais qui veulent venir en France sont nombreux à transiter par Modane, qui compte alors 7 000 habitants, avec la commune attenante de Fourneaux. Avec la consolidation du fascisme qui entend contrôler l'émigration, et la crise des années 1930, l'immigration recule et Modane décline peu à peu.*

*Après 1945, les migrations reprennent, mais se transforment. Les immigrés italiens viennent désormais du sud de la péninsule. Pendant les Trente Glorieuses, arrivent ensuite des migrants turcs et portugais, ainsi que des Harkis. Au tournant des années 1980, de nombreuses industries de la vallée disparaissent pour laisser place à la construction de l'autoroute A43. L'ouverture complète des frontières en 1992, après la mise en œuvre des accords de Schengen, accélère les mutations de la ville. La garnison militaire, qui employait jusqu'à 1500 personnes, n'a plus lieu d'exister. La gare internationale perd aussi de son importance.*

*Aujourd'hui, l'économie de la ville est désormais liée aux activités touristiques de montagne. Toutefois, dans le cadre des migrations mondialisées, Modane continue d'être un lieu de passage et de contrôle pour de nouveaux migrants en transit, comme les Afghans et les Kurdes.<sup>2</sup>*

A la suite des attentats de novembre 2015 en France, les contrôles aux frontières intérieures ont été rétablis. Cette mesure est depuis reconduite tous les six mois. L'Italie, elle, n'a pas rétabli son contrôle aux frontières intérieures. Il y a trois points de passage donnant lieu à des contrôles à Modane. Il s'agit de la deuxième porte terrestre de transit après celle de Vintimille.

La Savoie est le seul département à connaître une hausse de la pression migratoire. Sa particularité est qu'elle constitue une zone frontière qui s'étale sur plus de 20 km, en Maurienne, du Mont Cenis au Tunnel du Fréjus jusqu'au péage de Saint-Michel-de-Maurienne.



Source : Archives du Dauphiné Libéré

<sup>1</sup> Tiré de l'audition de Monsieur Jacques Barou, anthropologue et directeur de recherches émérite au CNRS, le 28 novembre 2019.

<sup>2</sup> Extrait de « Modane, lieu de transit », Musée de l'Histoire de l'immigration de Modane, visité par les membres du CESER en octobre 2019 <https://www.histoire-immigration.fr/collections/modane-lieu-de-transit>

## ► Un contrôle aux frontières renforcé depuis 2015

La direction départementale de la police aux frontières (DDPAF) de la Savoie est un service territorial de la direction centrale de la police aux frontières. Elle est dirigée par un commissaire de police et rattachée organiquement à la direction zonale du sud-est, regroupant 12 départements et dont le siège est situé à Lyon. 130 fonctionnaires de la Police de l'Air et des Frontières exercent actuellement en Savoie, entre Chambéry et Modane.

Ses missions sont diverses :

- Elle assure le **contrôle trans-frontière** des personnes
- Elle assure le traitement de l'ensemble des affaires qui touchent à **l'immigration irrégulière**
- Elle est également en charge de la **lutte contre le travail illégal**, de la **fraude à l'identité** et de la **fraude sociale**
- Elle assure des actions de formation en matière de **fraude documentaire**
- Elle participe à des actions de **coopération internationale opérationnelle directe** avec l'Italie dans le cadre de patrouilles mixtes conjointes, mais également au travers de son détachement au sein du centre de coopération policière et douanière franco-italien de Modane.

Les contrôles sont concentrés au tunnel de Fréjus, du côté italien, où **près de 5 000 véhicules dont 2 000 poids lourds transitent quotidiennement**, ainsi qu'à la gare de Modane. Certains points de passages sont affublés de « barrières naturelles » rendant le passage complexe ; les contrôles y sont donc plus aléatoires. Cette gestion est toutefois complexe compte tenu du grand nombre de camions qui transitent par le tunnel. Une



Source: Open Editions. Phot. B. Vanderlick, 2009. © B. Vanderlick.

pluralité d'acteurs interagit, entre autorités, services de l'Etat, collectivités et acteurs associatifs locaux. La coopération avec l'Italie, quant à elle, s'est améliorée depuis le changement de gouvernement italien.<sup>3</sup>

Les migrants viennent principalement d'Albanie, du Niger, de Côte d'Ivoire et d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Peu sont issus de la corne de l'Afrique ou de la Syrie : les routes migratoires varient selon la nationalité et l'existence de diasporas locales. A Modane en 2016, 6000 personnes se sont vu refuser l'entrée sur le territoire Français. **En 2018 ce chiffre s'élevait à 7 872, dont plus de 5 000 transitaient par le tunnel de Fréjus.** Dans sa mission de démantèlement des filières transit illégal, les officiers de liaison et les agents de coopération travaillent aussi bien avec l'Italie qu'Europol : la coordination administrative et linguistique sont des défis quotidiens. Plus de 700 faux documents sont saisis par an.

Implantée à la frontière, zone d'échanges et de circulation, la DDPAF de la Savoie joue également un rôle particulier dans la **défense de la sécurité du territoire**,

en transmettant aux services spécialisés, dans des conditions définies par sa direction centrale, toutes les informations susceptibles d'intéresser la sécurité intérieure du pays. **Interrogés par le CESER, les agents de la DDPAF ont exprimé la complexité de leurs missions quotidiennes, difficiles à mettre en œuvre aussi bien sur le plan technique que moral.**

A la suite du démantèlement de la jungle de Calais, un centre d'hébergement et d'orientation (CAO) est installé sur les communes de Modane-Fournaux. D'une capacité de 55 hébergements, il a accueilli plus de 200 demandeurs d'asile, uniquement des hommes. Plus de la moitié de ces demandes ont été déboutées. La durée moyenne de séjour dans ce centre est de 18 mois.

- **L'Auvergne-Rhône-Alpes est un carrefour migratoire chargé d'histoire. Néanmoins, saisir les enjeux de ces migrations, à la lumière du contexte contemporain, nécessite de comprendre les termes et les parcours divers qu'elles supposent.**

<sup>3</sup> En août 2019, le gouvernement de coalition mené par la Ligue du Nord, mené par Matteo Salvini, est dissout.





## Comment définir ces « migrants » ?

Lorsqu'est évoquée la crise migratoire sur le plan institutionnel, politique, médiatique, un qualificatif est omniprésent : c'est celui de « migrant ». Il désignerait ces étrangers cherchant à rejoindre l'Europe et/ou la France, parfois lors d'une étape seulement, d'autres fois pour s'y installer durablement.

### ► Un terme, des réalités

Migrant, immigré, réfugié, émigré, clandestin, déplacé... les termes sont multiples pour désigner cet « étranger » et l'utilisation de certains noms plutôt que d'autres n'a rien du hasard. Comprendre ces migrations dans notre région c'est aussi comprendre ces définitions, ces situations, ces réalités.

“ *Le droit (national, européen, international) dessine les contours de vastes ensembles d'étrangers, regroupés en fonction de facteurs diversifiés pouvant tenir à leur situation familiale ou professionnelle, à leur état de santé ou à leurs craintes d'être persécutés pour certains motifs, ou encore à la régularité de leur séjour sur le territoire national. Les catégories sont extrêmement nombreuses. Si les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) n'en distinguent généralement que sept (travailleurs, étudiants, réfugiés, migrants irréguliers, femmes et enfants migrants, migrants environnementaux), le droit français en connaît plusieurs dizaines.*

*Le tableau récapitulatif et synthétique des titres de séjour délivrés par la France que propose chaque année le ministère de l'Intérieur distingue*



## Qui est le « migrant » ?

---

Les contours du statut de « migrant » sont flous, reflétant une multiplicité de situations et parcours. Pour y voir plus clair, il faut revenir au sens des termes et leurs implications dans le droit et les politiques publiques à l'échelle régionale, nationale, européenne et internationale.

---

ainsi à lui seul vingt catégories d'étrangers, regroupées en cinq grands ensembles (économique, familial, étudiant, humanitaire, divers).<sup>4</sup>

La publication annuelle des statistiques en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française<sup>5</sup> permet d'y voir un peu plus clair.

---

**274 700 premiers titres de séjour délivrés** en France en 2018 dont **90 000** délivrés à des étudiants

**14%** d'immigration professionnelle au total

**138 420 premières demandes d'asile** (+9% par rapport à 2018)

**36 275 protections internationales** octroyées (+ 8,8 %)

**38,1%** d'admission au statut de réfugié

**+20 %** d'éloignement des étrangers en situation irrégulière

---

Il est donc important de saisir les définitions des différents termes et situations qui en découlent.

**L'immigration** est définie par le Larousse comme « l'installation dans un pays d'un individu ou d'un groupe d'individus originaires d'un autre pays. » ajoutant que « l'immigration est le plus souvent motivée par la recherche d'un emploi et la perspective d'une meilleure qualité de vie. ». **L'émigration** est son contraire, désignant le départ. Le **demandeur d'asile** est, quant à lui, une personne qui a quitté son pays d'origine et souhaite obtenir le statut de **réfugié**. Ce dernier est

défini par la convention de Genève, comme « une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui du fait de cette crainte, ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »

Administrativement, on nomme alors **primo-arrivants** les étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR)<sup>6</sup> pendant les 5 premières années de leur installation.

Enfin, les termes de « **clandestin** » et « **sans-papiers** », définissent les étrangers en situation irrégulière sur le territoire. Ils peuvent y être entrés de manière légale ou illégale, avoir fait ou non des démarches et le cas échéant avoir vu leur visa, titre de séjour ou demande d'asile refusé ou non prolongé. Là encore, des situations très différentes sont représentées derrière ces termes. Déplacé, migrant environnemental, dubliné, apatride, exilé, ..., sont autant de qualificatifs qui ont vu le jour pour tenter d'exprimer la pluralité de ces parcours.

“ *Cette tendance à la multiplication des catégories, souvent ignorées d'un débat public focalisé sur la distinction "réfugié/non-réfugié", révèle la difficulté qu'éprouvent les autorités à saisir un phénomène migratoire mouvant, aux causes souvent multiples et délicates à cerner, mais qu'elles espèrent cependant pouvoir contrôler et encadrer.*”<sup>7</sup>

En conséquence, c'est le terme de « migrant » qui est principalement retenu par les médias et les personnalités publiques pour parler de ces arrivées sur le territoire et en Europe. Pourtant, le terme n'a aucune définition juridique ; l'UNESCO le définit comme « toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer ». Ce terme met l'accent sur le mouvement des populations, indépendamment des raisons de leur départ, de leur accueil et de leur situation.

L'utilisation de cette dénomination, que certains jugent chargée idéologiquement et politiquement, reflète ainsi une réalité : celle de l'effacement progressif des frontières entre ces différentes situations. En effet, en 2005, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) fusionne immigration et asile. En 2007, un Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale, du co-développement et créé pour centraliser ces questions, il sera supprimé en 2010, ses prérogatives transmises au Ministère de l'intérieur. La fusion de ces problématiques et leur gestion unique semble entretenir une certaine confusion. Pour certains experts et associations interrogées par le CESER, cette complexité crée des inégalités de droits difficilement compréhensibles, un « pouvoir de guichet » laissant trop de place à l'instrumentalisation de ces questions.

---

<sup>4</sup> Extrait de « Les « catégories » de migrants », Thibaut Fleury Graff, « L'Europe face au choc des migrations », Questions internationales, n° 97, mai-juin 2019, 112 p., Paris, La Documentation française

<sup>5</sup> <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/Communiqués/Publication-des-Statistiques-annuelles-en-matiere-d-immigration-d-asile-et-d-acquisition-de-la-nationalite-francaise2>

<sup>6</sup> Voir partie III, p.20

<sup>7</sup> Extrait de « Les « catégories » de migrants », op.cit.

## ► Et des dispositifs

Ces différentes migrations donnent lieu à des règlements et dispositifs, internationaux, européens et nationaux, en fonction des situations.

Le choix de la politique migratoire reste globalement entre les mains des Etats. L'espace Schengen, institué en 1990, instaure la libre de circulation entre 28 Etats signataires européens, mais renforce les contrôles aux frontières de cet espace.

### L'asile politique en Europe

La France et la totalité des pays européens sont signataires de la **Convention de Genève de 1951**, qui définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. Partant du principe que le niveau de protection et d'accueil des demandeurs d'asile est le même dans tous les pays de l'UE, le **règlement de Dublin** permet ensuite de définir quel pays est le plus à même d'accueillir une demande d'asile. Il oblige ainsi, dans la plupart des cas, un individu à déposer sa demande dans son pays d'arrivée sur le territoire de l'UE. S'il la dépose dans un autre pays, par exemple une fois arrivé en France après avoir d'abord débarqué en Grèce, il sera renvoyé dans cette dernière pour qu'elle traite sa demande.<sup>8</sup>

Le but de cette démarche est d'éviter qu'un individu ne dépose des demandes d'asile dans différent pays. Ce système lie donc ensemble les pays de l'Union européenne. Le principe est simple : pour déterminer quel Etat sera responsable de la demande d'accueil, il faut identifier celui qui a joué « le rôle le plus important dans l'entrée du demandeur sur le territoire de l'UE ».

Cela peut être :

- Un Etat membre dans lequel le demandeur d'asile a **déjà de la famille**
- Un Etat membre qui a déjà délivré au demandeur d'asile un **titre de séjour ou un visa** encore en cours de validité
- Si aucun de ces critères ne peut s'appliquer, c'est alors le **premier pays par lequel le demandeur d'asile est entré** qui est responsable du traitement de la demande.

Cette dernière clause est celle qui est le plus souvent appliquée, expliquant que la pression migratoire se porte principalement sur des pays comme l'Italie, la Grèce, Malte ou l'Espagne. Sur la période 2008-2017, seuls dix Etats membres de l'Union européenne concentraient à eux seuls 90% des demandes d'asile dans l'ensemble de l'Union Européenne. Cette tension s'est encore accrue dans la période 2015-2016.

De l'avis général, partagé par la Commission Européenne, ce règlement nécessite d'être révisé, reposant en majorité sur un petit nombre d'Etats. Face à ce système, nombreux sont ceux qui se sont en

effet prononcé en faveur d'un système solidaire de relocalisation des demandes d'asile, chaque Etat participant au prorata de son poids économique, de sa démographie et du nombre de demandes d'asile qu'il accueille au départ. Cette logique est néanmoins très difficile à mettre en place et certains Etats ont refusé l'arrivée de demandeurs d'asile sur leur territoire. En effet, en septembre 2015, les gouvernements nationaux se sont accordés sur une répartition des demandes d'asile par quotas, qui n'a, dans les faits, été que très peu appliquée.

Prévue initialement pour février 2020 puis pour avril (en raison de la crise sanitaire), le "Paquet asile et migrations" a finalement été dévoilé le 23 septembre par la Commission<sup>9</sup>. L'enjeu consiste à construire un consensus politique autour du principe de solidarité entre Etats membres. La réforme prévoit un mécanisme de relocalisation pour les Etats volontaires, accompagné de contreparties financières et/ou d'une surveillance accrue des frontières extérieures pour ceux qui refusent d'accueillir des demandeurs d'asile. Des voix s'élèvent déjà contre ce pacte, jugé par certains comme trop sécuritaire et ne permettant pas de gérer les situations des « hotspots » des pays du Sud de l'Europe.



Source : Le Monde / Christophe dans NZZ am Sonntag

<sup>8</sup> En savoir plus : <https://www.touteleurope.eu/actualite/asile-et-migrations-en-europe-qu-est-ce-que-le-reglement-de-dublin.html>

<sup>9</sup> En savoir plus : [https://ec.europa.eu/info/publications/migration-and-asylum-package-new-pact-migration-and-asylum-documents-adopted-23-september-2020\\_fr](https://ec.europa.eu/info/publications/migration-and-asylum-package-new-pact-migration-and-asylum-documents-adopted-23-september-2020_fr)



## L'immigration et l'asile en France

Entre 1945 et 1974, le gouvernement français fait le choix d'une politique séparée entre la question migratoire et la question de l'asile. Cela donne lieu à deux institutions distinctes mais aux compétences partagées : l'Office national de l'immigration et l'office français de protection des réfugiés et apatrides.

Le 3 juillet 1974, face aux difficultés économiques<sup>10</sup>, le gouvernement dirigé par Jacques Chirac annonce une suspension officielle de l'immigration. Cette mesure, initialement prévue pour trois mois, n'a jamais été révoquée et constitue, pour de nombreux chercheurs, un véritable tournant de la politique française d'immigration.

Depuis 2003, la gestion de l'immigration et de la demande d'asile sont gérés par le Ministère de l'intérieur et ont été, comme nous l'avons cité plus haut, fusionnées. Ce dernier supervise l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), un établissement public à caractère administratif qui assure différentes missions :

- L'accueil et l'accompagnement des **demandeurs d'asile**
- La gestion des **procédures de l'immigration régulière**
- L'accueil et l'intégration des **immigrés** autorisés à séjourner durablement en France
- L'aide au retour volontaire et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine
- L'émission de l'avis médical dans le cadre de la procédure **d'autorisation de séjour pour des raisons de santé**.<sup>11</sup>

Depuis lors, l'immigration en dehors de l'asile est principalement professionnelle, ou réalisée dans le cadre d'un regroupement familial.

Réside donc un accueil unique auprès de l'OFII et des préfectures, qui jouent également un rôle central. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), existe toujours, mais détient d'un rôle moins opérationnel que nous détaillerons par la suite.

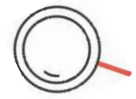
- L'explosion de la « crise migratoire » en Europe depuis 2015, ainsi que la gestion commune de la question migratoire et de celle de l'asile par la France peuvent mener à une sorte de confusion sur ce « migrant » qu'il est parfois difficile de définir.

La question de l'immigration (économique, familiale, humanitaire, environnementale, etc.) relevant d'une politique nationale de long terme, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas vocation à statuer sur ce thème.

Néanmoins, et dans le cadre de la signature de l'accord de Genève de 1951, la France s'est engagée recevoir tout demandeur de l'asile politique et à assurer l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Dans ce contexte, le CESER estime essentiel que la Région Auvergne-Rhône-Alpes se saisisse de ces thématiques à l'échelle de son territoire.

Cela nécessite de comprendre le parcours de ces personnes sur le territoire français ainsi que dans notre région.



### Zoom sur ... Les « travailleurs migrants »

*Depuis quelques années, un autre terme est très présent dans le débat public, celui de « travailleur migrant ». Certains secteurs, comme l'agriculture, ont par ailleurs été particulièrement en difficulté face à la fermeture des frontières induite par la crise sanitaire de la Covid-19 : en effet 80% de la main d'œuvre salariée agricole est d'origine étrangère.*

*Qui sont ces travailleurs et de quel statut bénéficient-ils ? Le travailleur migrant définit une réalité bien précise, s'agissant d'une personne qui va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante. Dans l'espace de l'OCDE, ils viennent principalement de la Chine, la Roumanie, la Pologne, l'Inde, le Mexique et les Philippines, et peuvent être qualifiés ou non.*

*Ils résident en France grâce à un titre de séjour temporaire. Dans le cadre du travail saisonnier, il est possible d'obtenir une carte de séjour pluriannuelle travailleur saisonnier, sous certaines conditions. Elle est valable 3 ans maximum et renouvelable et ne permet pas de demander le regroupement familial.*

<sup>10</sup> Induites notamment par le premier choc pétrolier de 1973

<sup>11</sup> Tiré de l'audition de M. Sami BOUBAKEUR, Directeur Territorial de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) de Lyon et de Mme Sacia RAMECHE, Adjointe-au-Directeur, 26/09/2019



L'arrivée sur le territoire de demandeurs d'asile se fait souvent après un long et difficile voyage. Toutefois, l'arrivée en France s'accompagne de nouveaux défis et d'un parcours complexe.

### ► La procédure de demande d'asile

Lors de son entrée sur le territoire, un demandeur d'asile doit déposer une demande d'asile et d'hébergement dans l'un des guichets uniques composés d'agents de la préfecture et d'agents de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), réunis spécifiquement pour assurer l'accueil des demandeurs d'asile.

Il est dès lors accompagné par diverses administrations et acteurs du secteur associatif jusqu'à l'obtention, ou non, du statut de réfugié.

En attendant l'examen de sa requête, **le demandeur d'asile bénéficie de droits relatifs à la santé et au logement, ainsi que d'une aide financière.** Les droits garantis pendant l'examen de sa demande disparaîtront si le demandeur d'asile est débouté de sa demande, sauf en cas de contestation de la décision et de recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).



## Accueillir et intégrer les demandeurs d'asile et réfugiés

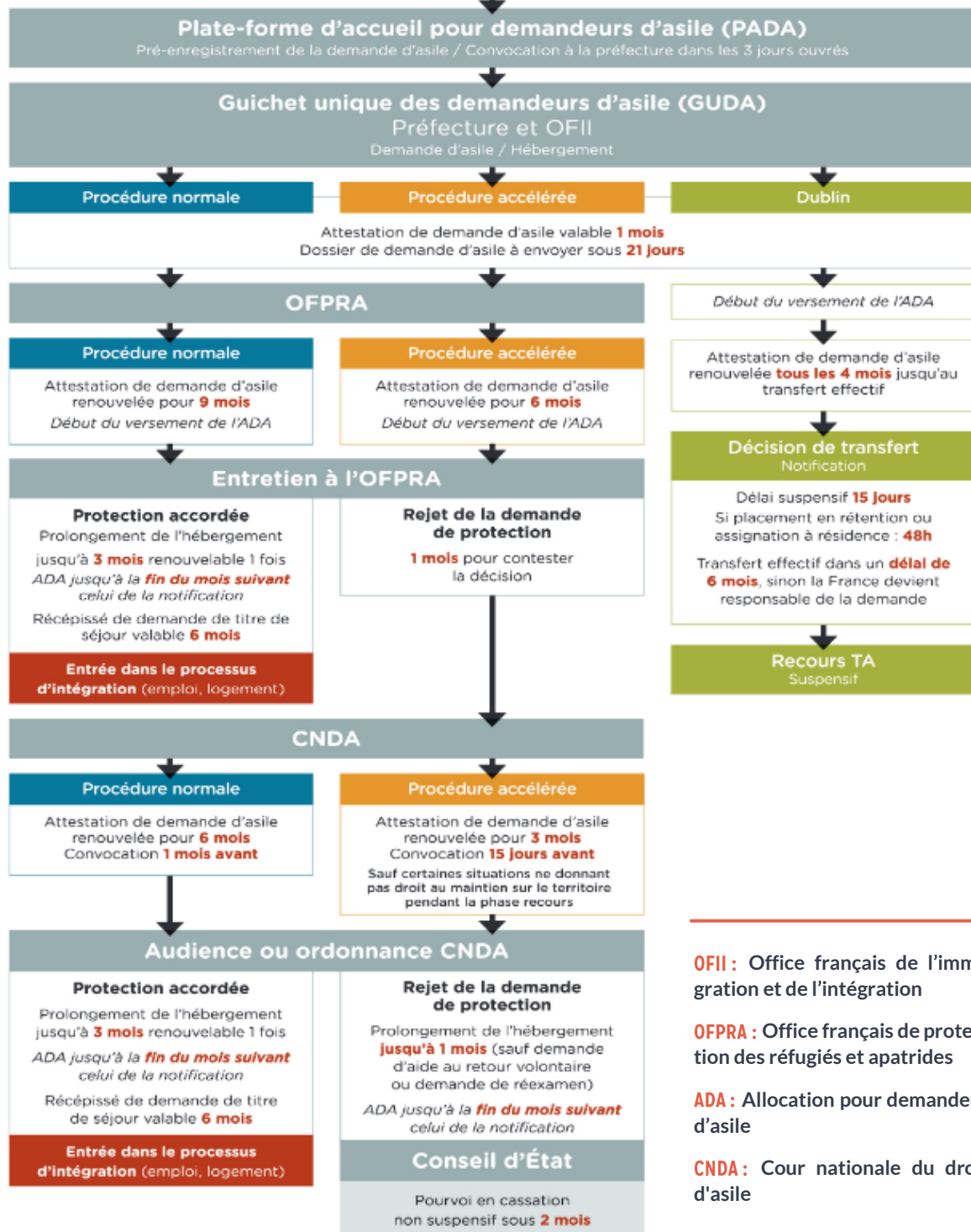
---

Les demandeurs d'asile et réfugiés, depuis leur entrée sur le territoire jusqu'à leur intégration dans la société française, rencontrent de nombreuses structures et dispositifs, institutionnels ou non. Certains de ces dispositifs révèlent toutefois des limites, que nous pouvons, à l'échelle de notre région, tenter de surmonter.

---

# SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

Entrée sur le territoire français



**OFII** : Office français de l'immigration et de l'intégration

**OFPR** : Office français de protection des réfugiés et apatrides

**ADA** : Allocation pour demandeur d'asile

**CNDA** : Cour nationale du droit d'asile

Source: Forum Réfugiés

Cette demande est déposée auprès de l'OFPPA, que nous avons déjà évoqué. Ce dernier peut donner le statut de réfugié à un demandeur d'asile ou le faire bénéficiaire de la protection subsidiaire<sup>12</sup>. L'OFPPA assure également la protection juridique des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire.

## Les droits du demandeur d'asile

A partir du moment où le demandeur d'asile dépose sa demande, il bénéficie de plusieurs droits :

- Un droit à l'**hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)** ou dans une autre structure similaire, en fonction de votre situation et des places disponibles. Le demandeur bénéficie de cet hébergement pendant toute la durée d'examen de la demande d'asile, y compris pendant la période de recours devant la CNDA ou jusqu'au transfert vers un autre pays européen. Toutefois, le nombre de places disponibles rend parfois complexe cette application.
- Un demandeur d'asile **n'est pas autorisé à travailler** pendant les 6 premiers mois qui suivent l'enregistrement de la demande par l'OFPPA. Passé cette période, s'il peut revendiquer que son dossier est toujours en examen et attester d'une promesse d'embauche, il peut y être autorisé.
- Versement d'une **allocation pour demandeur d'asile (ADA)**, versée également jusqu'à la décision définitive.

---

## Les chiffres demande d'asile en Auvergne-Rhône-Alpes

**10 000** demandeurs d'asile enregistrés

**11 000** place d'hébergement

**10%** de déboutés dans le Rhône

**28 à 38%** de « dublinés »

**2 000** personnes accueillies en 3 ans dans les centres d'aide au retour

**3 000** personnes sur liste d'attente à l'hébergement dans le Rhône

**1 mois ½** en moyenne de présence dans les centres

**2 000** dossiers de regroupement familial

**75%** d'entre deux obtiennent un avis positif

**97%** des personnes sont réparties dans le cadre de ce dispositifs (provenant souvent d'Ukraine, d'Albanie, de Macédoine et de Serbie)

---

- L'**accès au soin est également garanti**, notamment par la protection universelle maladie (PUMA). Cette dernière est toutefois accessible au bout de trois mois passés sur le territoire, avant quoi le demandeur d'asile bénéficie de soins d'urgence. Cette disposition a été, selon certains gestionnaires de CADA, très problématique pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 en 2020.
- Enfin, la scolarisation des enfants de 3 à 16 ans est obligatoire, sans conditions.<sup>13</sup>

## Des dispositifs d'hébergement et leurs limites

Auparavant rattachées à la catégorie des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les **centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)** constituent désormais une catégorie à part entière d'établissement ou service social ou médico-social. Relevant de l'action sociale, ils sont financés par l'Etat à travers les préfectures de région qui en assurent la tarification. Leur **gestion est par la suite déléguée à une association** ou une entreprise choisie au terme d'une procédure d'appel d'offres.

Pour pallier le manque de place en CADA, un autre dispositif s'est

---

<sup>12</sup> La protection subsidiaire est une forme de protection par l'asile, attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié. Si vous souhaitez quitter la France pour effectuer un voyage, un document de voyage peut vous être délivré. Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2689>

<sup>13</sup> Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32454>

développé: celui des **hébergements d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA)**. Dispositif essentiellement régional, il est très développé en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que dans le Grand-Est. Ils accueillent les personnes attendant une place, refusées ou sortantes des CADA.

Enfin, en 2015, une nouvelle structure voit le jour, dont l'objectif est de faire face à la crise migratoire, notamment dans le cadre du démantèlement de la jungle de Calais : le **Centre d'accueil et d'orientation (CAO)**. Ces « centres de répit » sont des lieux d'hébergement provisoire, destiné à accueillir les personnes exilées pendant quelques semaines (3 à 4 mois maximum) lorsqu'elles arrivent en France<sup>14</sup>. Ces dernières sont accompagnées administrativement dans leurs démarches de demandes d'asile, ou dans leurs différentes démarches dans le cadre d'un autre projet migratoire. Les demandeurs d'asile sont ensuite dirigés vers une CADA quand cela est possible. D'une capacité d'accueil de 50 à 100 personnes en moyenne, ces lieux sont souvent des centres de vacances en hiversages ou des bâtiments publics inutilisés. Financés par l'Etat, leur gestion administrative est confiée à une association ou fondation locale.

Centre d'accueil et d'examen de situation administrative (CAES), Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA), Centre provisoire d'hébergement (CPH), Centres de transit pour réinstallés (SAS), ..., qualifient autant d'hébergements et d'accompagnements pour les personnes demandant ou bénéficiaire de l'asile politique<sup>15</sup>.

Cette prolifération de structures et d'acronymes, aux côtés des multiples acteurs associatifs accompagnant ces parcours,

amplifie la complexité d'un parcours déjà long et tortueux pour la plupart de ces individus.

## ► L'intégration des réfugiés

Lorsque le statut de réfugié est accordé par l'OFPRA, il donne droit à un titre de séjour valable 10 ans, ainsi que d'une aide pour accéder aux droits.

**Le demandeur d'asile doit alors quitter l'hébergement d'urgence dont il a pu bénéficier dans les trois mois**, renouvelable une fois. Cet aspect est relevé par de nombreuses associations interrogées comme problématique car ce laps de temps permet parfois difficilement de trouver un emploi et les ressources nécessaires à l'obtention d'un logement.

Il entame alors son parcours d'intégration, qui commence par la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR).

## Le Contrat d'intégration Républicaine (CIR)

Le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'Etat Français et tout étranger admis au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement. Il engage le signataire à suivre des formations, civiques et éventuellement linguistique, afin de favoriser son insertion dans la société française.

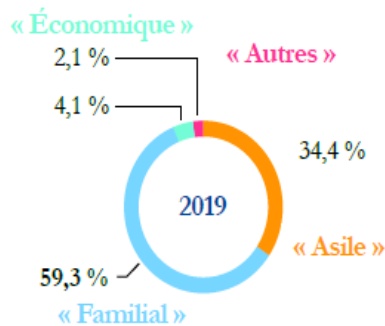
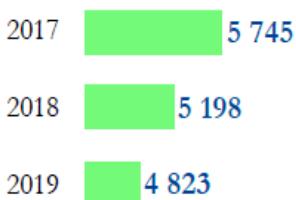
En Auvergne-Rhône-Alpes, 4 823 personnes en étaient signataires en 2019.

Lorsqu'il est signé, ce dernier engage à une démarche auprès de l'OFII :

- Un premier entretien personnalité prévoit l'approfondissement des questions relatives à la **situation professionnelle**.
- Une **formation civique** de 4 jours.
- Une **formation linguistique** en cas de résultat inférieur au niveau A1 du CECER (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues) lors du test de connaissance du français.
- Un **entretien de fin de contrat** pour faire le bilan des formations suivies.

Le CIR est conclu pour un délai d'un an et il peut être résilié sur proposition de l'OFII en cas de non-respect des engagements et notamment de non-participation aux formations sans motif légitime.

Par la suite, un réfugié peut demander la nationalisation française par naturalisation, en prouvant notamment son insertion professionnelle dans la société française, un niveau de français adéquat et une résidence dans le pays.

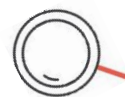


Signataires du CIR en AuRA. Source : OFII Lyon.

<sup>14</sup> Source : <https://www.migrants-info.eu/cao/>

<sup>15</sup> Voir le tableau édité par La Cimade, en avril 2019 : annexe n°1

## Zoom sur... les femmes et les mineurs non accompagnés



### Femmes migrantes et violences liées au genre

Les femmes migrantes représentent aujourd'hui près de la moitié du total des personnes migrantes. De nombreuses associations militent pour que les persécutions liées au genre, visant plus spécifiquement les femmes, telles que les mutilations sexuelles, les stérilisations forcées, l'exploitation sexuelle, ..., soient davantage prises en considération dans les motifs permettant d'obtenir l'asile auprès de l'OFPRA et de la CNDA.

Une étude de 2018 faite par France Terre d'Asile estime que les femmes migrantes sont, même une fois sur le sol français, « surexposées à des situations de violence dues » en raison « des conditions d'accueil souvent inadéquates ou précaires » et de « leurs conditions de précarité administrative et économique » et témoigne même d'une « plus grande difficulté d'adaptation au pays de refuge »<sup>16</sup>

De plus, une fois inscrites dans des parcours d'accompagnement, elles peinent à s'intégrer, notamment sur les questions liées à l'emploi : dans certains programmes associatifs ce sont moins d'1/3 des contrats de travail qui sont signés par des femmes.

Face à cette problématique, certains acteurs interrogés par le CESER tels que le Centre Information sur les Droits des Femmes et des Famille (CIDFF) ou encore « PasserElles Buissonnières » demandent la création de programmes spécifiques pour accompagner ces publics.

### L'isolement des mineurs non accompagnés

Lorsque les mineurs accompagnent des parents demandeurs d'asile, ils bénéficient des mêmes droits que ces derniers et ne sont pas contraints par le délai de carence de trois mois pour l'ouverture des droits à l'assurance maladie.

Cependant, s'ils sont isolés, ils sont exclus du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et ne peuvent pas percevoir l'ADA. Ils sont alors normalement pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Cependant les départements peinent parfois à les accueillir, si bien que certaines associations ont créé des dispositifs spéciaux en vue d'accueillir les mineurs non accompagnés demandeurs d'asile.

Pour la Commission consultative nationale des droits de l'Homme (CHDH), ils sont triplement vulnérables :

*“ Parce que mineurs, ils sont de potentielles victimes. Parce que mineurs isolés, ils ne peuvent bénéficier de la protection de leurs parents. Parce qu'étrangers, ils sont traités comme potentiels majeurs étrangers en situation irrégulière, et rejetés de certains dispositifs de protection de l'enfance.”*<sup>17</sup>

Pourtant, leur nombre semble être en forte augmentation : en 2020, près de 40 000 sont pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ; c'était moins de 4 000 en 2014.

Lors de leur entrée sur le territoire, les services sont en charge de

l'évaluation de leur âge par des entretiens ou un examen d'âge physiologique - afin de déterminer s'ils relèvent de l'ASE pour leur hébergement ou leur scolarisation. La décision peut être contestée devant un juge, à qui il convient de statuer définitivement et qui peut alors recourir à la méthode controversée des tests osseux. Cependant, entre le rendez-vous d'évaluation et l'audience, plusieurs mois peuvent s'écouler, et aucun dispositif n'est prévu.

Lorsqu'ils sont pris en charge dans le cadre de l'ASE leurs droits s'arrêtent pour la plupart le jour de leur majorité. Certains peuvent bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur (CJM), qui permet la poursuite de l'accompagnement en termes d'hébergement et d'accompagnement social jusqu'à 21 ans mais la grande majorité bascule dans le droit commun des étrangers. De plus, s'ils ont moins de 25 ans, ils ne peuvent pas bénéficier du Revenu de solidarité active (RSA).

La CNDH résume la situation de ces mineurs étrangers isolés en ces termes : « En l'absence d'un dispositif national efficace, les mineurs étrangers sont donc contraints à l'errance, sans aucune prise en charge sérieuse. »



<sup>16</sup> « Les violences faites à l'égard des femmes demandeuses d'asile et réfugiées en France », les Cahier Source : Le Monde

<sup>17</sup> Extrait de <https://www.cncdh.fr/fr/dossiers-thematiques/mineurs-isoles-et-rangers>

# Fiches focus expériences

Le CESER a rencontré beaucoup d'acteurs institutionnels et associatifs sur le thème des migrants notre région. Nous avons choisi ici de présenter les témoignages de quelques expériences singulières afin de comprendre les enjeux de terrain sur l'accueil de ces populations mais aussi de relever des expériences inspirantes.

## Habitat & Humanisme

### Le Village de containers de Pré-Gaudry à Lyon

L'association Habitat et Humanisme – créée en 1985 par Bernard Devert, un professionnel du logement devenu prêtre – s'attèle à la question du logement pour les publics précaires. Elle revendique la réconciliation du monde l'entreprise et le monde du social, le monde de l'entrepreneuriat et celui de la solidarité et met en avant une logique d'accompagnement de ces publics. L'association bénéficie d'un parc de 2500 logements dans lesquels elle accueille 4300 personnes. La particularité est que l'association parvient à mobiliser des propriétaires solidaires qui mettent à disposition des logements dans la perspective d'aider les personnes fragiles.

### Une innovation dans l'hébergement et l'accompagnement

En octobre 2015, face à la situation de la jungle de Calais, l'association est sollicitée à la demande du préfet pour recueillir en mars 2016 une vingtaine de personnes. En octobre 2016, à la suite du démantèlement de la jungle, ce sont 75 nouvelles personnes qui sont accueillies.

Pour faire face à cette demande grandissante, l'association innove **en créant un village mobile dans le quartier de Gerland**, où les migrants sont installés en 2019. L'association voit dans ce village un nouveau mode d'habitat.

En effet, les migrants sont accueillis dans des **containers maritimes réhabilités**, devenant ainsi de véritables logements de 28m<sup>2</sup>, avec des pièces distinctes et l'accès à l'eau. Le but est de mobiliser un parc disponible temporairement : en effet, lorsqu'un immeuble est en attente de réhabilitation (ce qui dure souvent de 3 à 4 ans) ou alors dans le cadre du foncier non bâti disponible dans la perspective d'une construction immobilière (au moins 1 à 2 ans), cet espace est inutilisé. L'association a ici établi un partenariat immobilier avec Bouygues qui lui a mis à disposition un terrain de 3000m<sup>2</sup> sur l'ancien site de Nexans jusqu'en juin 2021.

Pour l'association, l'intérêt d'un tel logement est qu'il est solide et déménageable très facilement et ce à moindre coût : 1000€ par container. Le village en abrite 25, en plus de salles communes. A ce jour il abrite 70 hommes isolés et pourrait accueillir jusqu'à 80 personnes s'il s'agissait de familles. **Pour l'association ce village mobile constitue solution réelle, accessible et facile à mettre en œuvre dans le cadre de l'hébergement des migrants dans la région.**

En plus de cet hébergement, les personnes obtenant le statut de réfugiés peuvent ensuite être accompagnées vers l'emploi et le logement dans le cadre du **projet Nausicaa**. Ce projet, qui accompagne près de 50 bénéficiaires d'une protection internationale sur une durée de 14 mois, a permis l'emploi de la quasi-totalité des participants. Dans le cadre de ce projet, l'association organise un **forum de l'emploi annuel** permettant aux réfugiés de se préparer à des entretiens en direct avec des entreprises proposant des offres d'emplois. Lors de la dernière édition, le forum a réuni 100 candidats et 50 entreprises. Sur les 34 réfugiés présents, 28 ont été embauchés.

- ▶ **L'expérience confirme que des projets innovants, en termes d'hébergement et mais aussi de formation et d'emploi, permettent une meilleure intégration de ces publics.**



---

## La Cimade

### Agir face à des situations inextricables

La Cimade est une association créée en 1939 et qui agit en France pour la défense des personnes étrangères. Association active et militante de la condition des droits des réfugiés, elle ne s'occupe pourtant pas de l'asile.

L'association s'est en effet spécialisée dans les publics déboutés de l'asile, en attente d'une régularisation ou ayant des difficultés : elle se place en dernier recours. Dans la région, 7 513 personnes ont été reçues par la Cimade 2018, contre plus de 100 000 au niveau national.

La plupart de ces sollicitations portent sur des questions de séjour (68%) mais une bonne partie également traitent de questions sur l'asile (surchauffe des PADA, demande de réexamen). 10 % enfin, se portent sur des questions d'éloignement. La nature de l'accompagnement varie, allant du simple au courrier à un accompagnement sur plusieurs années.

L'association est également présente dans huit centres de rétention administrative pour accompagner et aider les personnes enfermées dans l'exercice de leurs droits, La Cimade agit en outre dans 75 établissements pénitentiaires.

### Un rôle de plaidoyer et de sensibilisation

La Cimade intervient auprès des responsables politiques par des actions de plaidoyer. Elle informe et sensibilise l'opinion publique sur les réalités migratoires et construit des propositions pour changer les politiques. Enfin, en collaboration avec des associations partenaires dans les pays du Sud, La Cimade travaille autour de projets liés à la défense des droits des personnes migrantes dans les pays d'origine, de transit et d'accueil.

**Depuis 2006, elle coordonne le Festival Migrant'scène, qui mobilise les réseaux de l'éducation populaire, de l'art, de l'éducation, de la culture, de la solidarité ou encore de la recherche autour du soutien aux migrants.** Constitué de manifestations pluridisciplinaires (théâtre, danse, cinéma, ateliers, débats, expositions) le festival Migrant'Scène « choisit de parler des migrations, d'interroger les politiques et mécanismes qui les sous-tendent, et remet à l'honneur l'hospitalité comme fondement de notre société et de notre rapport à l'autre quel qu'il soit. »<sup>18</sup>  
Il a lieu chaque année dans de nombreuses villes de France ainsi qu'à l'étranger.

- ▶ **L'engagement de la Cimade démontre que la sensibilisation et le plaidoyer sur les questions relatives aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés peut prendre de nombreuses formes et notamment investir le champ de la culture et des arts.**

---

<sup>18</sup> <https://www.lacimade.org/activite/festival-migrant-scene/>

---

## Pessat-Villeneuve

### Le succès d'un centre d'hébergement dans une commune rurale

Au moment de l'explosion de la crise migratoire et à la suite de l'émoi international face à la photo du petit Aylan, Gérard Dubois, maire de Pessat-Villeneuve, **se porte volontaire auprès du préfet de région pour accueillir des familles syriennes**. Sa commune du Puy-de-Dôme, **comptant 618 habitants**, dispose d'un château qui pourrait, selon le maire, devenir une structure d'accueil pour ces migrants. Cet espace, qui se trouve être un ancien lieu de colonies de vacances, abrite dans son bâtiment principal la Mairie mais dispose également de pavillons, déjà aménagés en dortoirs.

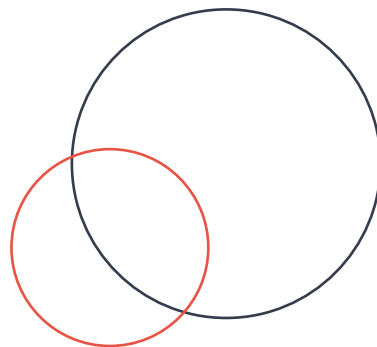
### L'engagement d'une commune dans l'accueil des migrants

Un mois après cet engagement, la jungle de Calais est démantelée et les migrants disséminés dans les Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) partout sur le territoire.

Le 3 novembre, le premier CAO ouvre à Pessat-Villeneuve, il accueillera dans un premier temps 48 migrants. La mairie tient à les faire interagir avec les habitants, notamment par du bénévolat et du travail sur les infrastructures de la commune, comme l'entretien des espaces verts. Malgré leurs premières craintes, les habitants de la commune aident et intègrent ces demandeurs d'asile et réfugiés. Ainsi, deux années de suite, le CAO de Pessat-Villeneuve ouvre le temps de l'hiver et les migrants repartent lors de la fin de la trêve hivernale.

Satisfaite de ces expériences, la mairie fait alors les démarches pour installer, en 2017, une structure plus permanente : un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH). **Aujourd'hui, ce site permet d'accueillir 70 réfugiés en permanence**. Renommé Centre d'accueil pour réfugié réinstallés (CARR), il héberge notamment beaucoup de familles. Après avoir été accueillis pendant quatre mois dans cette structure, ils sont accompagnés par une association (CeCler) dans des logements indépendants pendant 8 mois avant d'être autonomes.

- ▶ **L'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés est possible dans tous les territoires, urbains comme ruraux, grâce notamment à collaboration avec les acteurs associatifs locaux.**





---

## Et de nombreuses autres expériences

### Dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes

#### « Accueillir à Villeurbanne », une mission citoyenne

Revendiquant la tradition d'intégration des populations étrangères de la ville, le maire de Villeurbanne, Jean-Paul Bret, lui a confié une mission ; engager une réflexion sur l'accueil des migrants sur la base de ce questionnement : « sur quoi se fonde la tradition d'accueil à Villeurbanne, comment s'exprime-t-elle aujourd'hui et quelle forme pourrait-elle prendre demain ? ». Il a choisi de mobiliser l'histoire de la ville, son expérience, ses habitants ainsi que les acteurs du territoire. Trois grands axes de réflexion ont ainsi été formulés :

- Le droit comme pilier essentiel
- La culture du partage
- L'exercice de la citoyenneté locale

Un jury citoyen composé de 10 personnes volontaires et de 15 personnes tirées au sort a été mis en place à partir de septembre 2018. Ce dernier a également pris part à cette réflexion et formulé plusieurs propositions à mettre en œuvre rapidement pour l'accueil des migrants dont : l'élaboration d'un plan à l'échelle de la métropole pour l'occupation temporaires des bâtiments publics, la levée des freins liée à la traduction des documents administratifs, la création de lieux de bains/douches et abris municipaux, la constitution d'équipes mobiles d'informations sur l'accès aux droits.

#### Tero Loko, « cultiver l'accueil »

A Notre-Dame-de-l'Osier, commune de l'Isère comptant moins de 500 habitants, une association a vu le jour en 2018 : Tero Loko. Cette dernière dresse un double constat : d'une part, l'intégration, notamment professionnelle, des personnes réfugiées est souvent complexe ; d'autre part les services disparaissent peu à peu de certaines communes rurales, contribuant à l'isolation de leurs habitants.

L'association a donc implanté des activités de maraîchage biologique et de boulangerie, mais aussi stimulé la mobilité par la mise en place de navettes et de vélos électriques à disposition des habitants. Elle emploie des réfugiés, pour les deux tiers, mais également des publics locaux, qui travaillent ensemble.

Tero Loko, signifiant « Terre » et « Lieu » en espéranto, est ainsi parvenu à conjuguer insertion et dynamisation afin de tisser de nouveaux liens économiques et sociaux sur un territoire.

- ▮ **Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Réseaux d'éducatrices sans frontières, associations locales, régionales, nationales, initiatives individuelles... ; nombreux sont les acteurs qui s'engagent pour un accueil plus juste et digne des migrants. Ces initiatives doivent être soutenues et inspirer les politiques publiques.**





## Les recommandations et préconisations du CESER

### Les recommandations du CESER

#### Soutenir une vision de long terme

##### ► *Recommandation 1 :*

#### **La nécessité d'une politique européenne d'asile commune et solidaire**

Le CESER partage l'opinion exprimée par nombre d'institutions, d'associations et de la Commission Européenne elle-même sur le caractère obsolète et inadapté du règlement de Dublin et la nécessité de sa ré-évaluation.

Il portera lui-même un grand intérêt à la mise en œuvre d'une nouvelle politique européenne d'asile commune et solidaire et invite le Conseil Régional à partager sa vigilance.

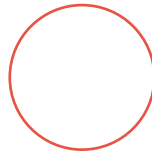
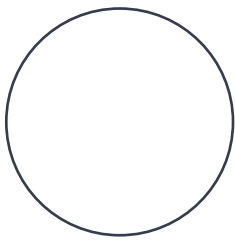
##### ► *Recommandation 2 :*

#### **Une gestion de l'immigration et demande d'asile plus efficiente et ordonnée**

La fusion des questions migratoires et d'asile entraînent une certaine confusion sur la gestion de ces deux questions. Le CESER souhaite que le gouvernement français questionne la pertinence de dissocier à nouveau ces thématiques.

Face à la multiplicité d'acteurs, une simplification procédures liées à la demande d'asile semble nécessaire pour soulager aussi bien les demandeurs d'asile et réfugiés que les structures qui les accompagnent.

En cas de déboulement, la politique de reconduite à la frontière doit être efficiente s'effectuer dans le plus strict respect des droits fondamentaux afin d'éviter la précarité induite par une situation irrégulière prolongée sur le territoire.



## Les préconisations du CESER

### Porter des projets concrets dans notre région

#### ► Préconisation 1 :

#### **Expérimenter une forme d'emploi/stage/service civique pour les demandeurs d'asile**

L'impossibilité de travailler pour les demandeurs d'asile rend leur intégration difficile. La Région pourrait envisager d'expérimenter une forme de travail, dans le respect de leur statut et du droit du travail. Le CESER préconise de confier à une instance locale quadripartite (regroupant la Région, les employeurs, les syndicats de salariés et l'Etat) l'évaluation des modalités d'un tel contrat, qui pourrait par exemple s'effectuer auprès acteurs associatifs ou d'entreprises dans des secteurs en tension, par le biais d'une sélection préalable.

#### ► Préconisation 2 :

#### **Elargir la formation en français aux demandeurs d'asile et renforcer celle des réfugiés**

Au-delà des formations proposées par l'OFII, la région doit soutenir davantage les acteurs associatifs qui accompagnent la formation professionnelle, et en particulier linguistique, des demandeurs d'asile dans le cadre des CADA et HUDA ainsi que dans les hébergements coordonnés par le secteur associatif.

#### ► Préconisation 3 :

#### **Garantir l'accueil dans les lieux de vie accompagnés pour les demandeurs d'asile et les réfugiés**

Face aux CADA, HUDA et autres structures manquant de capacité, il est primordial de réaffirmer le droit au logement pour les demandeurs d'asile. La région peut soutenir les projets existants d'utilisation de parcs privés, espaces urbains en mutation (zones en projet (re)construction, terrains et bâtiment en attente de réaffectation) ou de bâtiments administratifs inoccupés dans le cadre du logement des demandeurs d'asile et réfugiés. Ce droit au logement doit être accompagné d'un soutien psychologique systématique dès l'arrivée de ces publics.

#### ► Préconisation 4 :

#### **Elaborer une communication régionale pédagogique**

A l'instar de villes qui ont choisi de participer au réseau de « villes et territoires accueillants », une réflexion doit être portée sur l'élaboration d'une communication affichant la Région comme un territoire accueillant et déconstruisant les idées reçues sur les demandeurs d'asile et réfugiés, avec une visée pédagogique. La collaboration avec des associations sur le terrain pourrait inclure ces populations dans ce projet en faisant par exemple intervenir des réfugiés partageant leur parcours.



## Conclusion

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a toujours été le témoin de flux migratoires denses et ce depuis plusieurs siècles. Aujourd'hui encore, cette thématique reste un enjeu de taille dont l'expression est encore très concrète sur certains territoires.

Le terme de « migrant », pourtant omniprésent de la sphère publique, a des contours incertains, décrivant des réalités parfois indéfinissables. Son emploi est, en définitive, le reflet d'un phénomène protéiforme et évoluant. Face à ce décloisonnement des migrations, les politiques et dispositifs se multiplient, manquant parfois de clarté pour les bénéficiaires autant que pour les structures qui les accompagnent.

Face à un tel constat, les recours à l'échelle régionale semblent réduits. Pourtant, nombreux sont les expériences, parcours et témoignages qui visent à repenser la place des migrants en France ainsi que dans notre région.

Promouvoir des expérimentations locales sans occulter les difficultés contribue à améliorer la situation précaire de ces publics, la richesse de nos territoires et ainsi le vivre ensemble.

## « Typologie des hébergements des personnes exilées », La Cimade.

### Typologie des dispositifs des « hébergements » des personnes exilées accueil/transit/contrôle/expulsion : comment s'y retrouver ?

nov/12019

Dispositif de contrôle à visée d'expulsion	Dispositifs pour bénéficiaires protection internationale	Dispositifs d'accueil pour personnes demandant asile	Hébergement de transit des personnes demandant asile	Dispositif de tri
<b>DPAR</b>	<b>SAS</b>	<b>CPH</b>	<b>CAO</b>	<b>CAES</b>
Dispositif de « préparation au retour »	Centres de transit pour réinstalles	Centre provisoire d'hébergement	Centre d'accueil et d'orientation	Centre d'accueil et examen de situation administrative
Surveillance et expulsion des personnes assignées à résidence sous OQTF	Accueil et accompagnement de personnes réinstalles en provenance du Proche-Orient, du Niger et du Tchad	Accueil et accompagnement de personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire	Créés pour l'évacuation des migrant·e·s du Calais et utilisés désormais pour les évacuations de campements parisiens Dispositif national	Dispositif combiné : hébergement et accès à la procédure d'asile. Puis orientation rapide vers un centre adapté à la situation administrative
Circulaire du 17 juillet 2015	Article L 349-1 du Code de l'action sociale et des familles	Article L 349-1 et suivant du Code de l'action sociale et des familles	L 744-3 2° du CESEDA Marré public du ministère de l'Intérieur, septembre 2016	L 744-3-3 CESEDA Circulaire du 31 décembre 2018 relative à l'évolution du parc d'hébergement
808 places : Mosselle, Rhône, Paris, Bas-Rhin, Seine Saint-Denis, Bouches du Rhône, Adoma, Accueil sans frontière 67, ADRIMI, Rose des Vents, etc.	875 places	5 239 places : COALLIA, FTDA	531 places : situées souvent dans d'anciens hôtels formule 1, ADOMA opérateur unique	8 000 places début 2019 4 500 fin 2019 (transformation en HUDA)
BOP 303 Prix de journée : 24€	BOP 104 Prix de journée : 25€	BOP 104 intégration Prix de journée : 25€	BOP 303 Prix de journée : 15€	BOP 303 Prix de journée : 24€
			BOP 303 Prix de journée : 19,50€	
			BOP 303 Prix de journée : 17€	

## Bibliographie

- **BAUTISTA COSA Olga** - Les violences faites à l'égard des femmes demandeuses d'asile et réfugiées en France, France terre d'asile, « Les cahiers du social » n° 40, avril 2018, 106 p.
- **COLLEGE DE PRATICIENS DU DROIT DES ETRANGERS** - Pour des politiques migratoires conformes à toutes les exigences de la République : faire reculer les situations de non-droit, janvier 2020, 99 p.
- **FLEURY GRAFF Thibaut** - « L'Europe face au choc des migrations : les catégories de migrants », in Questions internationales, no 97, mai-juin 2019, La Documentation française.
- **LAURENS Sylvain** - « "1974" et la fermeture des frontières : analyse critique d'une décision érigée en turning-point », Politix, vol. 82, n° 2, 2008, p. 69-94.
- **LOISEAU Juliette** - « Aidé par une association, un village insère des migrants et développe son activité », La Gazette des Communes, 2 janvier 2020. URL: <https://www.lagazettedescommunes.com/653963/aide-par-une-association-un-village-insere-des-migrants-et-developpe-son-activite/?abo=1>. Consulté le 10 février 2020
- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES** - Convention internationale des Nations-Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, ONU, 1990. URL : [https://treaties.un.org/doc/Treaties/1990/12/19901218%2008-12%20AM/Ch\\_IV\\_13p.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/1990/12/19901218%2008-12%20AM/Ch_IV_13p.pdf). Consulté le 13 octobre 2020
- **SUR Serge (dir.)** - « L'Europe face au choc des migrations », in Questions internationales, n°97, mai-juin 2019, La Documentation française, 112 p.
- « Qu'est-ce qu'un migrant ? », FAQ, La Cimade. URL: <https://www.lacimade.org/faq/qu-est-ce-qu-un-migrant/>. Consulté le 13 octobre 2020



# BIBLIOGRAPHIE



# GLOSSAIRE

## Glossaire

**ADA** : Allocation pour demandeur d'asile

**CADA** : Centre d'accueil pour demandeur d'asile

**CAES** : Centre d'accueil et d'examen de la situation

**CAO** : Centre d'accueil et d'orientation

**CNDA** : Cour nationale du droit d'asile

**CIR** : Contrat d'intégration républicaine

**CPH** : Centre provisoire d'hébergement

**DDPAF** : Direction départementale de la police aux frontières

**HUDA** : Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

**OFII** : Office français de l'immigration et de l'intégration

**OFPRA** : Office français de protection des réfugiés et apatrides

**PADA** : Plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile





## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► **Pierre ROBILLARD**

Président de la commission

► **Michel-Louis PROST**

2ème Vice-Président, Référent de la Commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

---

## Collège 1\*

- DESPRET Françoise (U2P)
- FLAUGERE Jean-Luc (CRA)
- LAMIRAND Georges (Coord. rurale)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- POTELLE Jean-Charles (UNITEX)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL / CNPL)

## Collège 2\*

- ACOLATSE Erick (CFE-CGC)
- BARRAT Jean (CFDT)
- BOUVERET Lise (CGT)
- CARUANA Laurent (CFE-CGC)
- FASOLA Blanche (CFDT)
- GRANGER Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- JUVAUX-BLIN Christian (CFDT)

## Collège 3\*

- ARGENSON Jean-Jacques (SOLHA)
- AUBRY Marc (Mutualités)
- BENOIT Jean-Marie (FCPE)
- BONNEFOY Thomas (JCE)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- BRUNO Marie (Pers. Qualifiée)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- STOJANOVIC Sandrine (CPME)
- TARLIER Bruno (CPME)
- VENOSINO Dorothée (MEDEF)
- VEYRE de SORAS Christine (CCIR)

### Collège 2\*

- LEYRE Michelle (FO)
- RUCKA Agathe (CFTC)
- SAMOUTH Pascal (FO)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)
- TEMUR Hélène (FO)
- TOURNEUX Stéphane (CGT)

### Collège 3\*

- DOYELLE Manon (Pers. Qualifiée)
- LAOT Patrick (GROUPAMA)
- MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)
- PATAT Salomé (Réseau régional)
- RIVIERE Elisabeth (LPO)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

**AUBRY Emmanuel**, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône

**BAROU Jacques**, Directeur de Recherche CNRS

**BOTTE Géraldine**, Conseillère Municipale Mairie de Modane

**BOUBAKEUR Sami**, Directeur Territorial de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Lyon

**BOUBTANE Ekrame**, Maître de conférences Université Clermont Auvergne

**BRUN Pierre**, Directeur adjoint Association CeCler

**BUFFET François-Noël**, Sénateur du Rhône

**CHEMIN François**, Maire de Fourneaux

**DELBOS Laurent**, Responsable Forum Réfugié-Cosi

**DJEWAI-DAWOOD Kaoutar**, Déléguée Nationale en Région Salariée de la CIMADE

**DUBESSET Mathilde**, Présidente de la CIMADE Auvergne-Rhône-Alpes

**DUBOIS Gérard**, Maire de Pessat-Villeneuve

**FLORET Stéphane**, Direction Départementale de la Police aux Frontières de la Savoie

**HUISSOUD-GACHET Marion**, Co-directrice Association "PasserElles Buissonnières"

**LAFORGUE Catherine**, Directrice des opérations Habitat & Urbanisme

**LENEVELER Lison**, GIE La Ville Autrement

**MALICET-CHEBBAH Laure**, Docteure en Sciences Politiques

**MERCIER Christian**, Direction Départementale de la Police aux Frontières de la Savoie

**MEUNIER Frédéric**, Expertise Consultant Manager

**PASQUEL Mireille**, Réseau Education sans frontières

**PERRIN Christophe**, Président de l'association Habitat & Urbanisme

**PLOQUIN Jean-François**, Directeur Général Forum Réfugié-Cosi

**PRINA Sophie**, Responsable de l'Unité Internationale Direction "Statégies et relations extérieures" Pôle Emploi

**RAFFIN Jean-Claude**, Maire de Modane

**RAMECHE Sacia**, Adjointe-au-Directeur de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Lyon

**ROBIN Maryvone**, Conseillère Municipale Mairie de Fourneaux

**ROBIN Patou**, Conseillère Municipale Mairie de Fourneaux

**RUEZ Jean-René**, Direction Départementale de la Police aux Frontières de la Savoie

**THEOLIER Claudine**, Directrice Musée de l'Immigration MUSEOBAR - Musée de la Frontière

**VAN STYVENDAEL Cédric**, Directeur Général du GIE La Ville Autrement

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Françoise PFISTER, Au nom du collège 1

Le Collège 1, salue le travail d'étude effectué par la Commission 8 sur ce sujet difficile :

« Les migrations en Auvergne Rhône Alpes ou Comment accueillir dignement les migrants et enrichir notre territoire », (travail entrecoupé par une étude liée à la pandémie).

Le dispositif d'accueil des migrants en France est bien montré dans sa complexité. Ce n'est aujourd'hui qu'une inextricable accumulation de dispositifs administratifs et associatifs, tous n'apportant que des solutions temporaires à une population démunie à son entrée sur notre territoire.

Si cette masse inconnue de migrants fait aujourd'hui peur à une partie apparemment croissante de la population native, celle-ci devrait se souvenir de comment les générations qui nous ont précédés, ont trouvé bénéfique dans l'intégration d'une main d'œuvre étrangère. Car le travail est le seul véritable vecteur d'intégration à long terme.

L'historique présenté le montre parfaitement, les migrants ont été une ressource économique importante de notre pays. Pour ne rappeler que les migrations récentes, notre agriculture a employé la main d'œuvre italienne et polonaise à bas coût dans les campagnes françaises au début du 20e siècle et plus tard, notre industrie a eu recours à un nouvel afflux de cette main d'œuvre étrangère pour réaliser la production de masse devenue nécessaire après la 2e guerre mondiale.

En Auvergne, une main d'œuvre portugaise a été largement recrutée pour le développement d'un de nos fleurons français, Michelin. Elle a également contribué à repeupler de nombreux villages, participant en même temps au développement de l'agriculture locale. Sur les marchés d'Auvergne aujourd'hui les producteurs de légumes portugais, sont des producteurs locaux très appréciés.


Après la guerre d'Algérie, à la fin des années 60, la naturalisation des populations d'Afrique du nord a été très importante.

Si cette dernière vague d'immigration a contribué à combler des besoins de main d'œuvre dans l'agriculture ou les services, elle a été la dernière favorisée par le gouvernement français.

En effet, au début des années 70, le premier choc pétrolier va changer la donne et freiner l'immigration car la crainte du chômage apparaît.

Il est frappant de voir qu'en juillet 1974, le gouvernement annonce « une suspension de l'immigration » et que la gestion de l'immigration est désormais traitée comme une charge, au sein d'un service commun avec celui des demandes d'asile, service confié en 2003 au ministère de l'intérieur. Les immigrés deviennent ceux « qui volent le travail aux Français ».

En réalité, quand on analyse la situation de l'emploi actuel, on s'aperçoit que la compétition se fait aujourd'hui entre les travailleurs nationaux eux-mêmes et entre les travailleurs immigrés eux-mêmes, ces derniers occupant soit des emplois considérés comme pénibles et mal payés, (bâtiment, hôtellerie, service à la personne, chauffeur de taxi), soit des emplois, à l'inverse très qualifiés et spécifiques comme médecins, informaticiens, ingénieurs, ou encore prêtres, ou joueurs de football !



Sans travailleurs immigrés, plusieurs secteurs de notre économie actuelle connaîtraient de graves difficultés. Nous pouvons citer le bâtiment bien sûr mais aussi l'agriculture où les travailleurs saisonniers ont cruellement manqué au moment de la récolte du printemps 2020, en période de pandémie.

Ils n'ont pu être que très partiellement remplacés par la main d'œuvre française. Malgré les appels à l'aide lancés par les agriculteurs à la population, de nombreuses récoltes de fruits et légumes n'ont pu être faites.

La situation actuelle des migrants, est un gâchis social et économique. Ils sont victimes d'une réelle ségrégation sociale. Pourtant comme nous venons de le montrer leur intégration pourrait être profitable. Ils représentent une ressource économique potentielle dont nous nous privons par crainte et ignorance.

Parce que le monde est en perpétuelle mutation, les migrants d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec ceux des années 60.

Aujourd'hui, les populations les plus vulnérables ne migrent plus en masse. Faute d'argent, de véhicule, de réseau, les gens pauvres restent dans leur pays d'origine. Au cœur d'un conflit, comme dernièrement en Syrie, ou d'une catastrophe naturelle, comme celle de l'ouragan Katrina à la Nouvelle Orléans, si une évacuation collective n'est pas organisée, les plus pauvres tentent de survivre chez eux. Ils n'ont pas les moyens de partir.

Ainsi ceux qui migrent actuellement sont loin d'être « la misère du monde ». Ils disposent généralement de ressources, de bonnes informations, d'un bon réseau et on constate que les migrants les plus récents sont plus diplômés. 42 % des immigrés arrivés en France en 2017 étaient diplômés de l'enseignement supérieur dont 37 % au niveau Bac+3 ou plus.

Contrairement aux idées reçues, ce niveau Bac+3 est encore de 30 % dans la population africaine immigrée en France alors que ce pourcentage n'est que de 18,3 % dans l'ensemble de notre population. Nombre de ces migrants sont des entrepreneurs à venir.

Le migrant vient dans notre pays pour y recevoir un salaire élevé (comparativement à son pays d'origine) et régulier. Pour exemple : Le salaire d'un médecin ivoirien sera multiplié par 6 en France. Cette différence de salaire est tout aussi grande pour les postes les moins qualifiés.

Et, au-delà du salaire, les bénéfices apparaissent comme multiples : l'éducation, la santé, la sécurité. Dans tous les cas, la migration est le projet d'une vie nouvelle et meilleure, pour le migrant et pour sa famille dans un 2e temps. C'est une population jeune dont nous avons besoin, d'autres pays en ont pris conscience avant nous.

Depuis le début des années 2000, on cherche des « talents » en Europe. Or, les études montrent que, dans la plupart des pays industrialisés, l'immigration rapporte beaucoup plus qu'en France. Dans notre pays, seuls 13 % des premiers titres de séjour accordés le sont pour raison économique. Ce pourcentage est double dans les autres pays industrialisés. Du fait de la discrimination dont sont victimes les immigrés en France, nous n'attirons pas la main d'œuvre, qualifiée ou non, dont nous avons cruellement besoin pour notre agriculture, notre industrie, notre santé notamment.

Le collège 1 appuie donc les recommandations du CESER et en particulier :

1 La nécessité d'une politique européenne commune et solidaire.

L'abolition du règlement de Dublin devrait permettre plus d'équité dans la gestion de l'immigration de la part des différents pays de la communauté et ainsi responsabiliser chacun des membres de l'UE, par rapport à l'intégration, a minima, de la quantité de migrants acceptée au niveau national. La polémique sur la responsabilité de chaque membre devrait à terme disparaître

## 2 Une gestion de la demande d'asile plus efficiente et ordonnée.

La demande d'asile occulte notre gestion de l'immigration. Une scission entre demande d'asile et autre demande d'immigration doit être étudiée rapidement.

Un service dédié aux autres motifs d'immigration en France permettrait une simplification et une accélération des procédures et favoriserait une intégration sociale et économique rapide.

Depuis 2008, par un arrêté du 18 janvier, il existe une liste de métiers ouverts à des étrangers non européens, établie par le gouvernement français, pour « une autorisation de travail sans opposition, aux étrangers non ressortissants d'un état membre de l'UE, de l'espace économique européen ou de la Confédération suisse.

Cette liste qui n'a pas été révisée depuis 2011 pourrait être mise à jour en fonction des nombreux métiers en souffrance dans notre pays et éclairer les différentes parties prenantes sur la réelle nécessité d'élargir l'intégration économique des migrants.

## 3 Expérimenter une forme d'emploi pour les demandeurs d'asile.

Pour les demandeurs d'asile, la procédure liée à leur statut est si longue qu'elle crée tôt ou tard l'oisiveté que les migrants savent être un frein à leur intégration. Il existe déjà suffisamment d'immigrés en situation irrégulière en France représentant une main d'œuvre bon marché et dont les droits sont bafoués. Une forme de contrat de travail adaptée serait humainement profitable aux deux parties, aux demandeurs d'asile en attente et aux employeurs à la recherche d'une main d'œuvre temporaire.

## 4 L'accueil et la formation au français.

Il faut là saluer le très gros travail effectué par les structures présentées qui ne sont que quelques exemples parmi un très grand nombre dans notre région. Les associations gèrent aujourd'hui la majorité des lieux d'accueil sur notre territoire.

En complément, certaines communes et entreprises régionales, dans leur démarche citoyenne ou leur « responsabilité sociétale » apportent « leur pierre à l'édifice » : en libérant des terrains, des locaux au profit des migrants ou en soutenant les associations qui se chargent de leur intégration.

Beaucoup d'entre elles souhaiteraient aider davantage à l'intégration et trouver dans la population immigrée une solution aux manques de main d'œuvre auxquels elles doivent faire face. Si elles peuvent intégrer, dans leur schéma économique, une partie de la formation professionnelle nécessaire aux métiers en souffrance, elles ne peuvent intégrer que des travailleurs ayant reçu un minimum de connaissances en français. Ce besoin est crucial pour les migrants.

Enfin, la communication régionale évoquée dans la dernière préconisation de cet avis, au-delà de la sensibilisation de la population, pourra amener les entreprises et communautés locales à être davantage actrices de cette intégration de la population immigrée.

La région AURA est un point important d'entrée des migrants en France. Dans cet avis, le CESER tend à montrer que par une gestion plus efficace, plus rapide de l'immigration, impliquant davantage les acteurs économiques régionaux, notre territoire s'enrichira d'une ressource sociale et économique aujourd'hui maladroïtement négligée.

Le collègue 1, sauf expression individuelle, votera l'avis présenté.

---

## ► INTERVENTION DE René-Pierre FURMINIEUX

Monsieur le président,

En mon nom personnel, je souhaite faire la remarque suivante.

Comme cela a été dit par certains de nos collègues, il me semble que l'objet de cette contribution du CESER peut paraître hors dimension régionale. Elle est non prise en compte au niveau national depuis bien longtemps.

Je m'abstiendrai donc.

---

## ► INTERVENTION DE Lise BOUVERET, au nom de la CGT

Pour la CGT, il est important que notre CESER se soit saisi de cette question maintenant dans un contexte où l'immigration prend de plus en plus de place dans le discours politique avec des tonalités souvent loin de la fraternité inscrite aux frontons de la République.

Merci à Pierre Robillard d'avoir su mener ce travail avec des débats parfois compliqués mais où tous les points de vue ont été entendus. Merci aussi à Ingrid et Julia, nos deux chargées d'étude qui se sont succédées auprès de notre commission.

La contribution, que nous allons voter ce jour, a une dimension qui dépasse largement celle de la région, les choix en matière de politiques d'immigrations relèvent des niveaux national et européen. Pour autant c'est dans des territoires (le plus souvent non choisis) qu'arrivent les migrants et c'est là que peut se réussir ou non leur intégration.

C'est bien cette approche qu'a choisie la commission en partant de l'idée qu'une installation réussie était bénéfique tant aux territoires accueillants et qu'aux migrants eux-mêmes. Ce qui nous a conduit à en examiner les conditions de réussite et aussi les obstacles.

Tout au long des mois passés sur cette contribution est apparu un contraste saisissant entre

- D'un côté : une Europe dans l'incapacité de secourir des migrants en péril sur des bateaux rejetés de port en port, et une politique nationale qui de réglementation en réglementation durcit les conditions d'accueil des étrangers, restreint leurs droits sociaux.
- Et d'autre part un engagement de nombreux citoyens bénévoles, syndicalistes, élus, associations engagées dans une solidarité active considérée parfois comme passible de sanctions judiciaires.

Nous avons d'abord dû démêler l'écheveau d'une législation complexe à l'application aléatoire, des statuts juridiques compliqués, des structures multiples, ce qui produit les situations ubuesques et dramatiques de migrants sans droits, sans toit, sans protection et livrés à eux-mêmes avec tous les risques que l'on connaît.

Et au fil des auditions c'est bien la question de l'accueil dans toutes ses dimensions qui est devenue centrale. C'était aussi l'objet de l'avis adopté par le CESE le 25 mai 2018. Jacques Toubon alors défenseur des droits qui avait été auditionné lors des travaux était invité à s'exprimer à la tribune. Je reprends quelques-uns de ses propos : "cette question (migratoire) n'est pas un problème, elle est simplement une donnée du monde actuel (...).



Ne croyons pas que nous vivons des temps exceptionnels (...). Contrairement à ce qu'on dit, ce n'est pas l'appel d'air qui fait la migration, c'est la situation intenable qui existe dans un certain nombre de pays... la migration est une force irrépessible qu'aucun mur ne pourra empêcher..."

De son point de vue de défenseur des droits, il considère que les réglementations en vigueur ne prennent pas en compte le respect des droits fondamentaux. C'est pourquoi il fait des recommandations fortes que notre avis reprend à son compte concernant la politique européenne de l'asile.

Une des conditions essentielles d'une intégration est l'emploi : or, la lenteur des procédures met les demandeurs d'asile dans l'impossibilité légale de travailler pendant de longs mois dans l'attente de leurs papiers, ce qui est source de travail clandestin, d'exploitation par des employeurs sans scrupules, de précarité et d'insécurité pour ces salariés.

La CGT a su de longue date venir en aide aux travailleurs migrants confrontés à ces situations : à partir de leur engagement dans la lutte au sein de leur entreprise se sont créés des solidarités, des syndicats se sont constitués. L'appui persévérant de la CGT a souvent abouti à des régularisations et ces salariés ont trouvé une place et une dignité parfois mise ensuite au service d'autres collectifs de migrants.

Nombreux sont ceux qui ont trouvé leur place dans la société en accédant à des responsabilités dans le monde associatif comme dans la lutte syndicale.

Le CESE préconise d'autoriser l'accès à l'emploi aux demandeurs d'asile dès 3 mois après leur enregistrement et d'organiser des concertations professionnelles en vue de favoriser l'intégration par le travail. Notre avis préconise la mise en place d'une expérimentation régionale encadrée par les partenaires sociaux, la Région et l'Etat afin de réaliser cet accès à l'emploi dans de bonnes conditions.

Comme le CESE qui demande un minimum de 600 heures de formation au français, notre avis met l'accent sur la nécessité de renforcer cet apprentissage, souvent préalable à une intégration réussie, ce qui existe aujourd'hui est notoirement insuffisant faute de moyens et le budget régional de formation doit répondre à cette nécessité.

L'autre volet de l'intégration est le logement, chacun de nous a rencontré sur son chemin des campements, des squats, des hommes, des femmes, des enfants vivant dans la rue et a vu aux journaux télévisés des évacuations souvent musclées qui n'aboutissent pas toujours à une solution durable.

Des élus locaux ont reçu un jour un avis du préfet les informant de l'arrivée dans leur village ou leur ville d'un car de migrants installés dans un bâtiment de leur territoire, comme ce fut le cas quand la jungle de Calais a été démantelée.

L'assimilation de l'immigration à la délinquance, voire au terrorisme que véhiculent certains médias et discours politiques, de même que l'image des longues files de migrants fuyant leur pays ne favorise pas la solidarité et la bienveillance.

Mais pourtant au cours de nos auditions, nous avons reçu des témoignages d'associations, de réseaux, d'élus, de particuliers qui ont participé à l'accueil temporaire ou permanent de familles ou de personnes isolées. C'est souvent une aventure humaine où le partage des expériences et des cultures enrichit tous ceux qui la vivent. C'est la démonstration que la condition à l'intégration est la connaissance mutuelle.

Pour autant, le gouvernement ne prévoit pas de nouvelles places en hébergement alors que les besoins sont loin d'être couverts.

Ce sont les réseaux de bénévoles et de salariés dans un réseau associatif multiple qui assurent aujourd'hui l'essentiel des actions concourant à l'accueil des populations migrantes avec des financements publics insuffisants, soumis à des postures idéologiques et donc pas toujours pérennes, alors que ces actions nécessitent un suivi dans la durée.

Le champ est vaste et la contribution a fait le choix de limiter ses recommandations et préconisations.

Nous avons eu connaissance par la ville de Villeurbanne du réseau "Villes et territoires accueillants" dont font partie deux Régions : Occitanie et Centre Val de Loire et quelques communes : son objectif est d'accompagner les territoires volontaires à se mobiliser autour des politiques migratoires.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, terre d'immigration historique aurait toute sa place dans ce réseau contribuant à une communication qui développe l'image positive de l'immigration loin des discours trop nombreux aujourd'hui qui véhiculent méfiance, racisme et repli sur soi.

La crise sanitaire que nous vivons frappe plus durement encore les plus démunis de nos concitoyens, parmi eux les migrants vivant dehors ou dans la promiscuité. Les règles de distanciation sociale fragilisent les réseaux associatifs et donc les aides existantes.

Le groupe CGT votera la contribution.

---

## ► INTERVENTION DE Christian JUVAUX, au nom de la CFDT, CFTC, UNSA

Monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillers,

Au nom de la CFDT, de la CFTC et de l'UNSA j'interviens sur le projet d'avis proposé par la C8 du CESER.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter Pierre ROBILLARD et Julia NOUGAROLIS pour la qualité de la contribution sur les migrations en Auvergne Rhône Alpes :

Comment accueillir dignement les migrants et enrichir nos territoires et remercier tous les membres de la Commission des Coopérations internationales, Europe et fonds structurels du CESER qui par leurs apports et questionnements ont permis en toute convivialité, l'élaboration de ce rapport dans la recherche de l'intérêt commun.

Les migrations sont la traduction des inégalités dans un monde globalisé et la condition de migrant dépend de l'injustice du lieu de naissance (être né quelque part c'est toujours un hasard...) qui conditionne les droits et les possibilités de se réaliser personnellement et socialement.

Un étranger qui s'installe en France c'est un immigré, un français qui s'installe à l'étranger c'est un expatrié. Nous devons regarder les soldes migratoires et pas seulement les entrées sur le territoire, à la fois en nombre de personnes, de motifs (études, raisons familiales, compétences professionnelles).

Dans son dernier rapport de 2020, Jacques TOUBON le Défenseur des droits constate « les discriminations liées à l'origine, loin de diminuer, persistent et se manifestent dans tous les aspects de la vie quotidienne » Quelles actions dans notre région sont mises en œuvre pour réduire ces discriminations en termes d'embauche, d'emploi, et de logement ?

L'épargne des migrants envoyée dans leurs pays d'origine (689 milliards US\$ en 2018) est le triple de l'aide publique au développement. Dans la crise économique et sociale actuelle liée à la pandémie de la Covid-19 et l'effondrement du tourisme international, quels vont être les effets sur les économies et donc les populations des pays émergents ?

Dans les pays industrialisés 25% des médecins (16% en France) et 18% du personnel de santé sont des immigrés et des pays comme l'Italie ou l'Allemagne doivent recruter à l'étranger des travailleurs saisonniers agricoles pour assurer leur sécurité alimentaire. Et en Auvergne Rhône Alpes, quels recrutements des travailleurs immigrés dans l'agro-alimentaire et les stations touristiques

alpines durant les saisons pour pourvoir les emplois les plus modestes et souvent les plus pénibles ?

« La France ne peut accueillir toute la misère du monde » a prononcé Michel ROCARD premier ministre en 1989, puis plus tard il a ajouté « mais elle doit en prendre sa juste part ». Aujourd'hui que fait-on au plan régional pour lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde ?

La politique migratoire de l'Union européenne, c'est l'ouverture des frontières intérieures (l'espace Schengen) et la fermeture des frontières extérieures (le règlement de Dublin). Depuis la crise migratoire de 2015, les conventions de Dublin ne fonctionnent plus et la Commission Européenne pourra-t-elle mettre en place un système de gestion de la migration prévisible et fiable avec l'accord des 27 Etats membres ?

Les migrations existent depuis toujours et dans une période politique confuse où certains ne parlent que de fermer les frontières, comment penser notre identité collective avec nos différences comme une trajectoire qui nous rassemble, plutôt que comme une histoire qui exclut ceux que la guerre, les catastrophes naturelles ou la misère ont conduits sur les chemins de l'exil ?

Les délégations CFDT, CFTC et UNSA voteront avec enthousiasme cet avis.

---

## ► INTERVENTION DE Denise MILBERGUE, au nom de l'Union syndicale solidaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Le dossier proposé sur l'immigration est fourni, bien documenté et pose souvent les bonnes questions. Pour exemple : la complexité du parcours est bien soulignée, les problèmes de logement correctement évalués et les mineurs isolés souvent contraints à l'errance ne sont pas oubliés.

Il n'en reste pas moins que la question migratoire qui se confond au fil du temps avec celle du droit d'asile est une question politique de part en part dont le traitement loin de faire consensus dans la société française semble pourtant faire consensus dans ce qu'il est convenu d'appeler « les partis de gouvernements ». Ne pas trop accueillir semble la ligne constante et dans sa version plus « géopolitique » mais qui ne repose sur aucune étude sérieuse, on parlera d'éviter "les appels d'air".


Dans la même novlangue on parlera de centres d'aide au retour quand il s'agit de centres administratifs de rétention (CRA) où même des enfants peuvent être enfermés. Centres qualifiés il y a quelques années de « honte de la République » par un ancien président de l'Assemblée Nationale venu les visiter.

Pendant ce temps la mer Méditerranée se transforme en cimetière et des jeunes gens qui ont résisté à toutes les souffrances imaginables depuis leur pays d'origine viennent mourir de froid en tentant de franchir les Alpes.

Les plus belles expériences de solidarité dont le rapport se fait justement le témoin ne suffiront pas à elles seules à changer la réalité.

Ce sont les étrangers en demande de séjour dans notre pays qui le disent eux-mêmes. Ils ou elles sont trop souvent mal accueillis dans les préfectures où les moyens sont également insuffisants.

L'évaluation de l'âge des mineurs venus seuls le plus souvent d'Afrique ne peut pas être confiée à des organismes qui vantent le taux de refus dont ils sont capables pour obtenir cette mission. La déclaration internationale des droits de l'enfant stipule pourtant que le doute doit profiter au jeune demandeur.



Ce n'est jamais le cas. Des dizaines de ces jeunes survivent dans des squats dans chacune des grandes villes de notre région. Oui leur nombre augmente mais où sont les politiques qui pourraient les encourager à grandir chez eux ? Ils fuient les guerres et notre pays se veut toujours grand marchand d'armes.

A Clermont-Ferrand par exemple, plus de 150 jeunes majeurs étrangers ont organisé un rassemblement pour dire au Préfet : "Nous sommes majeurs, nous avons été reconnus mineurs en temps utile et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous avons fait ce qui nous était demandé : parler français, aller à l'école, avoir de bons résultats, avoir un diplôme, puis un emploi ou être en formation, souvent en alternance, n'avoir aucun ennui avec la justice...."

Alors pourquoi n'avons-nous pas notre Titre de Séjour ? Nous avons seulement des récépissés, jusqu'à 7 pour certains, qui ne nous permettent pas une véritable intégration. Nos employeurs veulent un vrai titre de séjour et sans cela nous ne pouvons pas passer le permis de conduire, réclamé par beaucoup d'employeurs..."

Ces carences de l'Etat à appliquer simplement la loi, sans discrimination elles n'existent malheureusement pas qu'à Clermont-Ferrand.

Au début de l'automne tous ces « sans-papiers » ont organisé avec leurs soutiens, et SOLIDAIRES est fier d'être de ceux-là, plusieurs marches au départ de villes de province pour converger vers Paris dans une grande manifestation le 17 octobre. Leur passage à Lyon a occasionné une manifestation de solidarité de 3000 personnes. Plusieurs dizaines de milliers de sans-papiers et leurs soutiens ont réussi à manifester à Paris pour la fermeture des centres de rétention, pour le droit à un logement décent pour la régularisation de tous.

Ils voulaient manifester jusqu'à la Place de la Concorde. La préfecture et certainement le ministère de l'Intérieur ont refusé cette destination. Ce refus est certainement à méditer.

Pour notre part, nous avons été, nous sommes et nous resterons aux côtés des sans-papiers.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple demande de reconduite efficace à la frontière même avec respect des droits fondamentaux des personnes déboutées. En conséquence nous nous abstenons lors du vote de cette résolution

Je complète mon intervention par une remarque suite à la présentation de Pierre Robillard :

J'ai en effet vu, à la lecture du document que le groupe avait su dépasser les idées reçues et je les en remercie. Vous avez su faire de ce document une lecture humaine moins technique que nos autres documents, et j'ai eu vraiment du plaisir à le lire malgré un sujet brûlant et douloureux. Merci pour cette présentation excellente qui complète un rapport déjà fort documenté.

---

## ► INTERVENTION DE Thomas BONNEFOY, au nom du collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers

J'interviens au nom de la majorité des conseillères et des conseillers du collège 3 et 4 qui tiennent tout d'abord à souligner la qualité des échanges et des auditions réalisées au sein de la commission, ainsi que la bienveillance, l'approche constructive et dépolitisée dont ont pu faire preuve l'ensemble des membres de la commission pour élaborer une contribution et des préconisations ambitieuses représentatives de nos débats.

Avec les conséquences du réchauffement climatique, le creusement des inégalités mondiales, la situation géopolitique actuelle, rien ne permet de penser que les mouvements migratoires vont s'arrêter.

Depuis que le monde est monde, les êtres humains bougent quand il fait trop chaud, quand il fait trop froid, quand la guerre éclate, quand les inégalités économiques et sociales sont trop fortes, quand ils ont faim et que leur vie est en danger.

Ainsi, l'exil est rarement un choix. On ne quitte pas sa famille, son village, ses amis, sa culture, sa langue pour venir dans un pays que l'on ne connaît pas vivre dans des conditions dégradées, parfois indignes, souvent précaires.

Il nous apparaît ainsi fondamental de prévenir ces migrations en accompagnant les pays dans leurs développements et en renforçant les aides octroyées.

Par ailleurs, qu'il s'agisse de populations d'ici ou de populations d'ailleurs, il nous paraît nécessaire de rappeler que les politiques mises en place doivent respecter le principe fondamental de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et en cela, rendre effectif l'accès de tous aux droits humains sans discrimination ni distinction.

Les collèges 3 et 4 souhaitent également insister sur la nécessité de :

#### 1. Renforcer le rôle des collectivités locales et des acteurs associatifs

Dans la mesure du possible, l'Europe et la France doivent anticiper ces mouvements de population : accueil, orientation, intégration, éloignement ... et au-delà ce sont les collectivités locales, communes, départements, régions et les citoyens qui se retrouvent en première ligne face à l'accueil des personnes migrantes. Ainsi, l'accueil des migrants doit être pensé et adapté à chaque territoire et à ses enjeux.

Le rôle des villes et des communes doit être renforcé dans la politique d'accueil et d'intégration. Il n'est plus possible de laisser les maires démunis. Même s'il est évident que pour des raisons géographiques, des territoires précis (comme Modane, dont il est question dans la contribution) sont plus directement concernés par la question que d'autres, il n'est plus possible de laisser les seuls quartiers et villes concernés par l'arrivée des migrants faire face et les laisser gérer seuls les défis que ces mouvements migratoires impliquent.

Il n'est plus possible de voir certains territoires tout mettre en place pour éviter par tous les moyens la solidarité nécessaire et indispensable à la cohésion de la nation. Il faut permettre aux collectivités d'intervenir dans l'élaboration de plans d'hébergement d'urgence et leur donner les moyens financiers et humains leur permettant de mettre en œuvre l'accompagnement, le logement et ou l'hébergement d'urgence sur leur territoire proportionné aux besoins identifiés.

En somme, une répartition des rôles subtile et équilibrée doit être plus nettement envisagée entre les visions européennes et nationales pour des réponses nécessairement territoriales.

Les acteurs associatifs doivent également être mieux associés à la co-construction d'une politique publique complexe et disposer des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Les associations ne doivent pas être considérées comme des opérateurs, répondant simplement à des appels d'offre, mais comme des partenaires. Leur expérience et expertise, comme celle des villes accueillantes est indispensable à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées.

#### 2. Permettre une meilleure intégration des personnes migrantes.

Nous devons mieux accueillir et permettre une véritable intégration.

Mieux accueillir, c'est d'abord réduire les délais d'instruction de la demande d'asile, bien trop



longs.

Mieux intégrer c'est d'abord permettre à tous de disposer d'un accompagnement, d'un hébergement et ou d'un logement. Il faut faire évoluer le premier accueil et rappeler que l'inconditionnalité de l'hébergement est un droit.

Faute d'hébergement on voit se multiplier de manière inquiétante le nombre de sans abri, souvent des familles avec enfants, et la multiplication des campements indignes et des squats dans les métropoles

Mieux intégrer c'est aussi permettre un accès au monde du travail. Car nous le savons, aucune intégration ne saurait être durable et réussie sans accès au monde du travail. Il doit ainsi pouvoir être expérimenté une forme de travail à destination des demandeurs d'asile et développer leur accès à la formation.

Mieux intégrer c'est aussi permettre à toutes et à tous de disposer des mêmes chances d'intégration. Au-delà d'être surexposées à des situations de violence dues notamment à des situations d'accueil inadéquates ou précaires, les femmes migrantes sont également victimes de conditions de précarités économiques et administratives et témoignent d'une plus grande difficulté d'adaptation au pays refuge.

Face à cette problématique, la création de programmes spécifiques pour accompagner les femmes migrantes apparait commune une nécessité.

### 3. Des évolutions réglementaires en cours

A l'heure où les mots de terrorisme et de migration se mêlent dans les discours politiques, il convient, plus que jamais de dépolitiser l'accueil des migrants pour préférer les termes d'intégration et de solidarité.

Les évolutions des politiques migratoires en France et en Europe, comme par exemple, le renforcement des contrôles aux frontières proposé après les récents attentats en France et en Autriche ne doivent pas occulter et nous faire oublier les impacts de ces politiques de court terme, tant sur le plan économique et financier que sur le plan humain.

Ainsi, aujourd'hui une majorité d'Etats s'accorde sur la nécessité de refonder le règlement de Dublin : pour rappel, cet accord ayant fait reposer sur les pays méditerranéens l'essentiel de la charge de l'accueil et le renvoi des migrants vers leur pays d'entrée créant parfois des situations absurdes. Il faudrait être vigilant à veiller, par exemple, à la répartition des nouveaux arrivants.

Et il serait indispensable de déployer une politique qui permette aux migrants de développer leur capacité à s'intégrer dans un pays d'accueil (connaissance de la langue, famille déjà installée, métier, ...).

La politique commune européenne de l'asile doit être repensée selon un double principe de convergence et de solidarité européenne avec par exemple des critères d'admission harmonisés et un accueil réparti sur tous les pays européens.

### 4. Les impacts du contexte sanitaire sur les migrations

Nous pouvons imaginer que le contexte sanitaire d'aujourd'hui impacte fortement les migrations. Il est donc à prévoir que les sorties progressives du confinement observées dans la plupart des pays touchés ne déboucheront pas sur un retour rapide à la normale en termes de gestion migratoire.

Le traitement des demandes d'asile pourrait prendre du retard en raison de la circulation limitée des personnes et de la suspension des opérations pendant la pandémie.

En outre, les migrants risquent d'être très durement touchés par les conséquences économiques



directes et indirectes des fermetures d'entreprises liées au COVID 19, car ils sont plus susceptibles de détenir des contrats temporaires et d'être concentrés dans des secteurs plus sensibles aux fluctuations du cycle économique (construction, services de détail) ou exposés de façon disproportionnée aux fermetures (hôtellerie, services domestiques).

Il est également à craindre que les migrants soient eux-mêmes touchés de façon très importante par la COVID et les problèmes de santé liés à l'épidémie parce qu'ils sont plus nombreux à travailler dans des secteurs très exposés au virus, ou parce qu'ils ne sont pas en mesure de maintenir une distance physique suffisante.

Toutefois, au-delà de cette situation sanitaire inédite et historique, la question de la santé des migrants reste et demeure un enjeu d'intégration et d'accueil digne.

Dans ce contexte, une attention particulière devra donc être apportée aux répercussions probablement durables sur la gestion des migrations et les politiques d'intégration - à la fois positives ou négatives.

Sauf expression individuelle, le collège 3 et 4 votera cet avis

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 17 novembre 2020



**140** ONT VOTE **POUR**

**01** a VOTE **CONTRE**

**07** SE SONT **ABSTENUS**

**11** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe			X	
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X				
	BLANC Dominique	X				
	MARCAGGI Christophe	X				
	ROBERT Anne-Marie	X				
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X				
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	CLEMENT Florence					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre			X	
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)	X			
		LEROY Jérémy			X	
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie				
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				X
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice				
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie				
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
	TOURNEUX Stéphane					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve				
		FASOLA Blanche				
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
LOZAT Jean-Luc		X				
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François		X				
NINNI Agnès		X				
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle						
ROUSSY Delphine	X					
SIVARDIERE Patrick	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				X
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre				X
		LEYRE Michelle				X
		PICHOT Arnaud				X
		ROUVEURE Gisèle				X
		SAMOUTH Pascal				X
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène				X
		VINCIGUERRA Pio				X
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard				
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise			X	
		VELARD Patrick			X	
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				



Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				X
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MARTIN Gérard	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	MASSAULT Christian	X			
		ARGENSON Jean-Jacques	X			
		GRATALOUP Sylvain		X		
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				X
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	PATAT Salomé				
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	CONDAMIN Yvon	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Association nationale des apprentis	PICCOLO Maël	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	CADIOU Aurélien	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
		BONNEFOY Thomas	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CHAMBA Cécile	X			
		EROME Georges	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	SAUMUREAU Marc	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	RIVIERE Elisabeth	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	AUBERGER Eliane	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	CERNYS Rémy	X			
		DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
<b>4</b>	Personnalités qualifiées	VERDIER Jean-Louis	X			
		BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard			X	
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargée d'études

Julia NOUGAROLIS

julia.nougarolis@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 38 52

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## CONTRIBUTION

Dans ce rapport, le CESER s'attache à déconstruire les idées reçues derrière le terme de « migrant » afin de comprendre les réalités plurielles qu'il dissimule. Terre historique de migrations, Auvergne-Rhône-Alpes peut et doit être acteur face à ces migrations à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.

Des politiques plus claires, un meilleur accueil et une véritable aide à l'insertion sont les clés de réussites pour conjuguer migrations et vivre ensemble dans notre région.

MIGRANT | MIGRATION | INSERTION SOCIALE | LOGEMENT | HEBERGEMENT D'URGENCE | FORMATION PROFESSIONNELLE | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | AUVERGNE-RHONE-ALPES |

Crédits photos : 123RF

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



### CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

### CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20